

Des eaux agitées sur le lac Albert : Dynamiques des conflits et perspectives



MAI 2026

Photo prise par Trocaire au camp de pêche de Kasenyi, Secteur des Bahema Sud, Territoire d'Irumu.

Contents

Introduction	7
Chapitre 2 : Principaux acteurs	21
Chapitre 3 : Les perspectives de paix	25
Chapitre 4 : Conclusions et recommandations	32

Acronymes

ACOOPELA	Association des Coopératives des Pêcheurs du Lac Albert
ADF	Allied Democratic Forces
AMCOW	Conseil des Ministres africains Chargés de l'Eau
ANBO	Réseau africain des Organisations de Bassin
ARCOS	Société pour la Conservation du Rift Albertin
ARL	Programme des lacs du Rift africain
BAD	Banque Africaine de Développement
BMU	Beach Management Unit
CCR	Comité de Coordination Régionale
CER	Communautés Economiques Régionales
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CLD	Comité Local de Développement
CLS	Comité Local de Sécurité
CMH	Commission Mixte pour les Hydrocarbures
CODECO	Coopérative pour le Développement du Congo
CRP	Convention pour la Révolution Populaire
CSH	Conflict Sensitivity Hub
CTP	Commission Technique Permanente
CUA	Commission de l'Union Africaine
FAO	Food and Agriculture Organisation
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FECOPELA	Fédération des Coopératives des Pêcheurs du Lac Albert
FRPI	Force de Résistance Patriotique de l'Ituri
GTF	Groupe Technique de Délimitation de la Frontière
IBN	Initiative du bassin du Nil
IGC	Institut Géographique du Congo
LAECMI	Initiative de Gestion du Bassin Versant Oriental du Lac Albert
LEAAG	Lake Edward Albert Advisory Group
LEABO	Organisation du Bassin des Lacs Édouard et Albert
LEAF	Lakes Edward and Albert Fisheries and Water Resources Management Project
N-CBTA	Ntoroko Cross-Border Traders Association
NAPE	National Association of Professional Environmentalists
NBI	Nile Basin Initiative
NELSAP-CU	Programme d'Action Subsidiaire pour les Lacs Equatoriaux du Nil
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ORRA	Oil Refinery Residents Association
OSC	Organisation de la Société Civile
P-DDRCS	Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation
PFOG	Parliamentary Forum on Oil and Gas
RDC	République Démocratique du Congo
RN	Route Nationale
TEI	Team Europe Initiative
UE	Union Européenne
UPDF	Uganda People's Defence Force
URDPC	Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais
USA	United States of America
USD	United States Dollar
WWF	World Wildlife Fund

À propos de ce rapport

Ce rapport a été élaboré conjointement par Trocaire et International Alert dans le cadre du Conflict Sensitivity Hub, afin de sensibiliser aux dynamiques de conflit et aux opportunités de consolidation de la paix autour du lac Albert, dans la région des Grands Lacs.

Le rapport explique comment les dynamiques de conflit se sont développées au sein et autour du lac, présente les préoccupations actuelles des communautés dont les moyens de subsistance dépendent du lac et identifie des pistes pour remédier aux facteurs d'instabilité. Il contient des recommandations en matière de politiques et de programmes destinées aux gouvernements de la région, aux partenaires internationaux et aux acteurs de la société civile.

Trocaire et International Alert tiennent à remercier le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement pour son généreux soutien au Conflict Sensitivity Hub, grâce auquel ce rapport a été cofinancé, ainsi que l'Agence suédoise de coopération et de développement internationaux pour son soutien.

Le rapport a été rédigé par Zouzou Nobisabo, Jeannette Munguryek, Richard Matsipa, David Othieno, Gédéon Baudjo Kivi et Emmanuel Sebujiangwe.

Il a été révisé par Xavier Bardou, Jean-Christophe Saint Esteben et Lucy Williams.



Focus group discussion avec les communautés d'agriculteurs et de pêcheurs vivant aux alentours du port de pêche de Kasenyi, RDC, février 2026 (Conflict Sensitivity Hub).

Résumé

Alors que les parties au processus de paix de Doha, Washington et Lomé/Union africaine¹ s'efforcent de négocier une voie vers la stabilité dans la région des Grands Lacs, il est important de ne pas perdre de vue qu'il existe de nombreux leviers pour instaurer une paix et une prospérité dans toute la région. La coopération en matière de gestion conjointe des ressources naturelles, de migration et de circulation des personnes et des biens – y compris la main-d'œuvre transfrontalière – ainsi que sur d'autres défis communs auxquels l'ensemble de la région est confrontée, notamment la sécurité climatique et la protection de l'environnement, sont autant de mesures essentielles susceptibles de renforcer la confiance.

La gestion du lac Albert, situé entre la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda, illustre clairement la nécessité pour les États de trouver des mécanismes de coopération afin de gérer efficacement leurs ressources communes. Située le long d'un corridor commercial reliant les forêts et les mines d'or du nord-est de la RDC aux marchés et ports de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie, cette zone a vu, au fil des ans, de grandes communautés de pêcheurs et de commerçants transfrontaliers créer un écosystème d'intégration régionale, favorisant la cohésion sociale et apportant des avantages aux communautés des deux côtés de la frontière. La collaboration peut également contribuer à protéger l'environnement au sens large autour du lac Albert : les écologistes ont recensé plus de 45 espèces de poissons endémiques au lac Albert, ainsi que 400 espèces d'oiseaux différentes dans toute la région. La région abrite également des populations d'éléphants et de crocodiles menacés d'extinction, ainsi que le parc national des chutes Murchison, qui accueille 50 000 visiteurs chaque année. Toutefois, l'instabilité, alimentée par des activités illicites transfrontalières, ainsi que le manque de communication et d'engagement des services de sécurité des deux côtés de la frontière envers les communautés de pêcheurs pourraient compromettre cet équilibre fragile et jugé essentiel.

En 2022, le gouvernement ougandais a annoncé l'octroi de droits de forage pétrolier dans le Graben de l'albertine, un bassin géologique situé le long de la frontière occidentale avec

4 la RDC. Ce bassin pourrait produire jusqu'à 6,5

milliards de barils de pétrole, dont environ 1,65 milliard de barils récupérables pour une exploitation commerciale annuelle². Le Graben de l'albertine est désormais au centre de l'industrie pétrolière ougandaise, avec l'exploration et la production principalement concentrées autour du lac Albert, notamment dans les districts d'Hoima, Buliisa et Kikuube.

C'est le résultat de décennies de planification économique et de diversification de l'économie nationale. Cela représente cependant également un risque important non seulement pour l'environnement, mais aussi pour les réseaux sociaux et économiques soigneusement tissés entre les commerçants et les communautés frontalières. L'ombre de la contrebande illicite et des activités violentes des groupes armés plane sur la région, qui accueille aujourd'hui de nombreuses familles déplacées fuyant les violences des groupes armés en RDC dont la Convention pour la Révolution Populaire (CRP)/Zaire et la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO). Les incursions des Allied Democratic Forces (ADFs) sont récurrentes au sud.

Ces questions sont cruciales pour le développement et la prospérité des pays de la région : une gestion inadéquate pourrait entraîner une spirale de la pauvreté dans une zone déjà fragile, tandis qu'une gestion inclusive, sensible aux conflits et proactive permettrait aux pays de la région de tirer parti d'une croissance macroéconomique durable et transformative, capable de protéger l'un des écosystèmes les plus menacés de la région.

En 2026, International Alert et Trócaire ont uni leurs forces pour actualiser l'analyse des dynamiques de conflit autour du lac Albert et formuler des recommandations à l'intention des décideurs politiques et des bailleurs de fonds du développement afin de favoriser un environnement propice à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs. Le rapport conclut que les conflits autour du lac Albert ne résultent pas d'événements isolés ; les défaillances en matière de sécurité, les faiblesses institutionnelles, les pressions socio-économiques, les problèmes de gouvernance, l'instabilité politique, les chocs

environnementaux et la fragmentation sociale s'entremêlent dans un cycle cumulatif qui se renforce mutuellement.

Trois principaux facteurs structurels de conflit perpétuent l'instabilité dans la région :

- Les difficultés d'accès aux ressources, en particulier aux ressources halieutiques ;
- Une gouvernance défailante, caractérisée par des abus présumés commis par les forces de sécurité et les services de l'État, et accompagnée d'un niveau élevé de militarisation sur le littoral du lac Albert ;
- Les conflits liés à l'accès au contrôle et à la jouissance des droits fonciers, une ressource de plus en plus précieuse et menacée dans toute la région

À la fin du rapport, une série de recommandations est formulée afin de s'attaquer aux facteurs structurels et aux causes de ces dynamiques de conflit interdépendantes :

Pour réduire l'insécurité et renforcer la gouvernance :

- Encourager les deux États (RDC et Ouganda) à revoir les différents accords bilatéraux sur la gestion du lac Albert, en particulier l'accord bilatéral de 2018 sur la gestion durable des ressources halieutiques et sa mise en œuvre prévue en 2022. Un cadre d'évaluation pourrait être créé et mis à jour afin d'identifier les faiblesses qui doivent être corrigées de toute urgence;
- Mettre en place un organisme chargé de veiller au bon comportement du personnel militaire opérant dans le secteur de la pêche (surveillance de la présence du personnel militaire, contrôle des activités militaires et coordination de la coopération civilo-militaire) ;
- Harmoniser les réglementations de la RDC et de l'Ouganda et clarifier les limites du lac ; les gouvernements de la région devraient tirer pleinement parti des mécanismes régionaux existant autour du lac Albert et du bassin du Nil au sens large pour engager des négociations bilatérales visant à harmoniser leurs réglementations en matière de pêche et à définir clairement

les limites du lac. Cela permettrait de réduire les tensions transfrontalières et de sécuriser les activités économiques ;

- Mettre en place des mécanismes institutionnels de suivi et de résolution des conflits, ainsi que de coordination interinstitutionnelle : créer des unités de suivi et de coordination regroupant les services de sécurité, de justice et des administrations locales. Ces mécanismes permettraient d'apporter une réponse rapide et cohérente aux crises ;
- À l'État congolais :
 - Promulguer sans délai une nouvelle loi réglementant le secteur de la pêche (artisanale et industrielle), en tenant compte des réalités actuelles des secteurs lacustre et maritime de la RDC ;
 - Rétablir la sécurité et l'autorité de l'État dans les zones de conflit (Mahagi, Djugu et Irumu) en RDC afin de faciliter le retour des populations déplacées vers leurs lieux d'origine, tout en développant des alternatives de renforcement de la résilience telles que la revitalisation agricole pour réduire la forte pression exercée par les communautés sur le lac Albert.

À l'intention des acteurs économiques et des entreprises

Pour renforcer la cohésion sociale et la médiation :

- Promouvoir et formaliser les comités locaux de paix et les dialogues communautaires : il est dans l'intérêt des entreprises de soutenir la création et le fonctionnement des comités de paix en facilitant les dialogues communautaires sur les ressources et les activités économiques ; établir des liens avec les ONG et les leaders communautaires qui peuvent aider les entreprises à s'y retrouver.
- Intégrer systématiquement les femmes, les jeunes et les personnes déplacées/rapatriées dans les instances décisionnelles : les acteurs économiques doivent garantir une représentation équitable au sein de leurs structures de gouvernance et de médiation.

Pour garantir les moyens de subsistance et assurer un accès équitable aux ressources :

- Respecter les zones de pêche et adopter des pratiques durables : les entreprises doivent s'engager à respecter les zones de pêche communautaires et à promouvoir des techniques durables ;
- Garantir la transparence et une compensation équitable dans le cadre de l'extraction pétrolière : les compagnies pétrolières doivent publier leurs contrats et garantir une compensation équitable aux communautés concernées.

Pour les ONG et les organisations de la société civile

Pour soutenir les populations vulnérables et renforcer la résilience des communautés :

- Mettre en œuvre des programmes ciblés pour les femmes commerçantes, les jeunes et les personnes déplacées/rapatriées : développer des projets économiques et sociaux adaptés à ces groupes vulnérables afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des activités illégales ;
- Soutenir la formation et l'information sur les droits, la gestion des conflits et la prévention de la violence sexiste : organiser des campagnes de sensibilisation et des formations pratiques pour renforcer les capacités locales ;

- Mener des activités d'information et de sensibilisation à l'intention des membres de la communauté sur les obligations légales dans le secteur de la pêche ;
- Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités locales afin de les exhorter à cesser de percevoir des impôts et autres redevances qui ne sont prévus par aucun texte juridique actuellement en vigueur en RDC.

Pour garantir l'efficacité et la durabilité des interventions :

- Combiner sécurité, gouvernance, développement économique et gestion durable des ressources : les interventions doivent être coordonnées et multisectorielles, afin de s'attaquer simultanément aux différentes causes de l'insécurité ;
- Cartographier régulièrement les conflits, la vulnérabilité sociale et la concentration du pouvoir: mettre en place des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'évolution des tensions et ajuster les stratégies.

Introduction

Les zones riveraines et le bassin immédiat du lac Albert se trouvent à un emplacement stratégique de la frontière entre la province de l'Ituri (RDC) et le district de Rwenzori (Ouganda). Ils abritent environ trois à quatre millions de personnes qui vivent des deux côtés de la frontière Ouganda – RDC, avec une densité de population atteignant jusqu'à 149 habitants par kilomètre carré³.

Le lac Albert, d'une superficie d'environ 5 270 km² dont 54 % en Ouganda et 46 % en RDC (FAO, 2018), est situé dans la partie ouest de la vallée du Rift. Il mesure 160 km de long et 30 km de large. Sa profondeur maximale avoisine 51 mètres et il se situe à une élévation de 619 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu (en RDC) se trouvent respectivement en face des districts de Ntoroko, Buliisa et Hoima (en Ouganda), de part et d'autre du lac Albert, constituant la frontière naturelle entre la RDC et l'Ouganda.

Une ressource essentielle au développement économique et une bouée de sauvetage pour beaucoup aujourd'hui

Bien avant l'exploration pétrolière, les populations locales, notamment les Alur, exploitaient déjà les ressources du lac pour la pêche et le commerce (Willame, 2000 ; Carbone, 2016). En 2006, la découverte de gisements pétroliers a changé profondément sa valeur géopolitique. Le lac est devenu un espace stratégique. Il représente à la fois des intérêts étatiques et privés pour la RDC, tandis qu'en Ouganda, il est associé à plusieurs projets impliquant Total Energies et Tullow Oil. Cette nouvelle donne a engendré des tensions militaires ponctuelles entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et l'UPDF, ainsi que des défis de gouvernance transfrontalière et des risques environnementaux et communautaires (Chober, 2017).

Le contexte économique du lac Albert repose principalement sur les activités de pêche, le commerce transfrontalier et le transport lacustre. La pêche représente le pilier économique et alimentaire des populations

riveraines du lac Albert. Celui-ci abritait historiquement entre 50 et 55 espèces de poissons⁵. Cependant, sur la rive congolaise, moins d'une quinzaine d'espèces sont actuellement observées de manière régulière, en raison de la surpêche, de la destruction des zones de reproduction, de la pollution et de l'exploitation pétrolière.

La mutation des activités économiques autour du lac Albert est marquée par l'absence de ports adéquats et par la crue du lac, qui perturbent les activités. Des initiatives sont en cours en Ouganda pour moderniser les ports et améliorer la navigation, tandis que la RDC fait face à des défis similaires. Cette absence d'infrastructures portuaires adéquates, explique, en partie, l'usage des pirogues motorisées pour le transport des marchandises et des personnes entre la RDC et l'Ouganda malgré leur vulnérabilité élevée aux vagues du lac Albert.

Les défis liés à la gestion de cette ressource précieuse

La coopération entre la RDC et l'Ouganda dans l'exploitation des ressources pétrolières du lac Albert est un sujet de débat stratégique et essentiel pour garantir que la découverte de pétrole dans la région devienne un facteur de stabilité plutôt que d'instabilité. Les deux pays cherchent à renforcer les liens économiques et diplomatiques tout en minimisant les conflits entre leurs intérêts respectifs.

Cependant, la présence militaire ougandaise en Ituri et la récente ratification de l'accord bilatéral sur l'exploitation des hydrocarbures soulèvent des inquiétudes concernant la gestion de ces ressources. En effet, depuis novembre 2021, l'Ouganda engage ses forces armées (UPDF) en RDC dans le cadre de l'opération conjointe "Shujaa" aux côtés des FARDC. Ceci a pour objectifs affichés de neutraliser les ADF, de sécuriser la frontière ougando-congolaise, et d'assurer la protection des infrastructures et des populations civiles. Initialement concentrée au Nord-Kivu, l'opération s'est étendue progressivement à l'Ituri, notamment vers Kasenyi, Tchomia, Bunia et sur le littoral du lac Albert. Les éléments qui alimentent les inquiétudes sont les suivants :

a) l'extension géographique au-delà des zones ADF ; b) une sécurisation proactive d'intérêts économiques stratégiques plus qu'une réponse de protection des populations civile car les zones fortement militarisées correspondent à des corridors commerciaux, des ports de pêche et des zones potentielles d'activité pétrolière ; c) le contrôle des axes économiques et lacustres.

Les limites lacustres entre la RDC et l'Ouganda n'étant pas bien définies, ces deux États sont à couteaux tirés au sujet de leur frontière sur le lac Albert. Le nœud de la discorde reste principalement l'île de Rukwanzi, à la pointe sud du lac. Cette île est réputée être extrêmement riche en pétrole. Les accrochages entre les armées Congolais et Ougandais y sont récurrents, surtout depuis que l'Ouganda a accéléré le rythme des activités pétrolières sur le rift albertine (Nations Unies, 2025).

Outre ces accrochages sur l'île de Rukwanzi, les mésententes autour des frontières lacustres produisent même des altercations régulières entre les marines des deux pays ainsi que des arrestations répétées de pêcheurs souvent accusés de violation des frontières lors de leurs activités de pêche sur le lac. Un pêcheur ougandais participant à un groupe de discussion à Ntoroko (Canara Town) a⁶ déclaré :

« Nous, les pêcheurs, sommes victimes du manque de clarté des frontières entre la RDC et l'Ouganda. Les forces navales nous arrêtent souvent sous prétexte que nous avons franchi la frontière, alors qu'il est parfois difficile de déterminer à quel moment nous entrons dans des eaux étrangères ».

Dans le territoire de Djugu, les milices CODECO et Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais (URDPC) se sont implantées en se présentant comme protectrices des communautés Lendu, dans un contexte de conflits historiques autour de la terre, du pouvoir coutumier et de l'accès aux ressources agropastorales. Les tensions locales ont souvent servi de levier de recrutement et de légitimation communautaire. Une fois implantée, CODECO (souvent associée, alliée ou confondue à l'URDPC) a imposé des taxes de sécurité et le contrôle de villages entiers. Elle a érigé des barrières routières illégales (sur la RN27, les routes d'intérêt provincial ainsi que celles de desserte agricole). Et elle exploite directement, ou fait semblant de protéger, des sites aurifères artisanaux.

Dans le territoire d'Irumu, les ADF exploitent les tensions communautaires locales (méfiance envers l'État, conflits de terres, conflits identitaires, frustrations socio-économiques) pour se fondre parmi les civils, recruter localement ou obtenir du soutien logistique et empêcher des mécanismes de coopération communautaire avec l'armée.

Dans le territoire de Mahagi et sur le littoral du lac Albert, il existe un contrôle sécuritaire et de l'économie halieutique. Sur le lac Albert, notamment à Mahagi, Kasenyi et Tchomia, des éléments de la Force navale des FARDC sont accusés d'extorsion de pêcheurs. Certains tolèrent ou protègent des méthodes de pêche illégales et conditionnent l'accès aux zones de pêche à des paiements informels.

Selon l'International Crisis Group (2024) et Stearns (2021), au-delà des arrestations, les pêcheurs ainsi que les armateurs du lac Albert sont régulièrement victimes d'attaques des groupes armés en RDC, notamment de la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI) en plus de la CRP qui est apparue en 2025. Les groupes armés s'emparent souvent du matériel et des produits de pêche, y compris les moteurs, filets et le carburant, et prennent parfois des otages pour lesquels les familles ou les responsables des pirogues doivent payer des rançons. Des cas de vols d'outils de pêche sont également fréquemment rapportés, mettant en évidence l'insécurité qui règne sur le lac. Ces groupes armés sont souvent liés à la situation sécuritaire volatile de la province de l'Ituri, sur la rive ouest du lac Albert.

Dans les districts ougandais riverains du lac Albert — Ntoroko, Hoima et Buliisa — les tensions entre communautés riveraines (pêcheurs et agriculteurs sédentaires) et communautés agro-pastorales (éleveurs, notamment Banyoro, Alur mais aussi groupes transhumants venant d'autres districts ou du versant congolais) constituent un facteur structurant d'instabilité locale, renforcé par des dynamiques économiques, environnementales et sécuritaires spécifiques à l'Ouganda.

Le District de Ntoroko reste une zone hautement transfrontalière avec une forte mobilité quotidienne des pêcheurs, commerçants et éleveurs. L'accès à la terre y est très limité et la concurrence se remarque au niveau des points d'eau pour les bétails, dans les zones agricoles riveraines et sur les sites de débarquement

de pêche. Les éleveurs y pratiquent une transhumance opportuniste durant la saison sèche.

Le District de Buliisa est marqué par l'exploitation pétrolière, la création d'aires protégées et la restriction d'accès aux zones de pâturage et de pêche. La réduction drastique des corridors de mobilité pastorale pousse les troupeaux vers des terres agricoles et des zones écologiquement sensibles. Cet état de choses génère un sentiment d'exclusion économique parmi les communautés riveraines, les éleveurs étant perçus comme des « favorisés » ou « protégés » par le système politique en place.

Le District d'Hoima est l'épicentre administratif et économique de la région pétrolière. Il connaît une forte pression foncière liée à la spéculation, aux expropriations et à l'arrivée de nouveaux acteurs économiques. Les conflits agro-pastoraux sont souvent judiciairisés ou politisés, avec une implication plus forte des autorités locales et des forces de sécurité.

Dans le corps du présent rapport, nous avons pour objectif de présenter une analyse actualisée de la dynamique des conflits qui sévissent autour du lac Albert et de proposer des pistes pour renforcer la stabilité et la cohésion sociale tant au niveau communautaire qu'au niveau régional.

Méthodologie

L'étude a été menée sur la zone couvrant l'ensemble des territoires riverains du lac Albert en RDC et en Ouganda.

Le cadre général de pensée et la vision qui ont orienté cette recherche ont privilégié l'approche qualitative tout en utilisant les méthodes complémentaires suivantes : La revue documentaire, les entretiens individuels, les groupes de discussion, et l'observation directe. L'approche qualitative a été employée afin d'analyser des phénomènes complexes, permettant une exploration approfondie des perceptions, des expériences vécues, des interactions sociales et des dynamiques de pouvoir liées aux conflits autour du lac Albert. Cela a également permis de comprendre le sens, le contexte, ainsi que les motivations et les émotions des personnes directement affectées ou possédant une connaissance experte du terrain.

Les entretiens ont été réalisés auprès des autorités locales et administratives, des services techniques de l'Etat, des organisations de pêcheurs, des leaders communautaires, de personnes ressources disposant d'une connaissance approfondie de la zone, des associations de jeunes, de femmes et de personnes marginalisées, du personnel des ONG locales et internationales actives dans les zones étudiées en RDC et en Ouganda, ainsi que des présidents des fédérations des Coopératives de pêche⁷ et des représentantes et présidentes des coopératives féminines de pêche. Au total, 40 entretiens individuels (27 en RDC et 13 en Ouganda) et 41 entretiens semi-structurés (25 en RDC et 16 en Ouganda) ont été conduits, permettant d'atteindre 126 personnes, dont 76 hommes et 50 femmes. Par ailleurs, 33 groupes de discussion ont été organisés, réunissant en moyenne 12 participants par groupe dans chacune des deux zones. Ceci nous a permis d'atteindre 373 participants (242 en RDC et 131 en Ouganda). Cette démarche nous a permis les perceptions collectives et d'établir une comparaison des dynamiques entre les territoires et districts de deux pays⁸.

L'équipe a rencontré, du côté ougandais, une résistance et une protection des données dans le district de Buliisa. De plus, l'absence de mécanismes efficaces de coordination transfrontalière a compliqué l'analyse intégrée des dynamiques de conflit de part et d'autre de la frontière.

Principaux facteurs structurels et sources de conflit



Photo CSH, groupe de discussion avec les pêcheurs de Ntoroko en Ouganda, février 2026.

Les communautés de pêcheurs avec lesquelles nous nous sommes entretenus, vivant de part et d'autre du lac, décrivent une multitude de dynamiques conflictuelles qui perdurent autour du lac Albert. Certains de ces conflits durent depuis plusieurs décennies et ne montrent que de lents progrès en matière d'amélioration de la gouvernance, notamment celle des ressources naturelles, et plus particulièrement du côté congolais de la frontière. D'autres sources de conflit se sont superposées à ces facteurs plus structurels, les aggravant – notamment les facteurs liés à la gouvernance sécuritaire du côté congolais de la frontière et la pression sans cesse croissante sur les ressources terrestres et aquatiques des deux côtés du lac. L'expérience des communautés en matière de conflits autour du lac montre que les mécanismes provinciaux et nationaux du côté de la RDC, ainsi que les mécanismes régionaux couvrant les deux pays, ne parviennent toujours pas à prévenir et à gérer efficacement les conflits qui surgissent autour de l'accès à cette ressource importante. Ces discussions s'inscrivent dans le contexte d'accords plus larges de coopération en matière de sécurité et de développement entre la RDC et l'Ouganda, en vigueur dans toute la région, dont les objectifs et les effets restent flous pour les communautés les plus concernées par ces accords.

Nous avons regroupé ici ces facteurs structurels et ces sources de conflit en quatre sections principales :

- Inégalité d'accès aux ressources ;
- Gouvernance sécuritaire défaillante, marquée par les abus des forces de sécurité et la forte militarisation ;
- Pressions environnementales sur les ressources foncières et lacustres ;
- Lacunes dans les cadres régionaux de prévention et de gestion des conflits

L'inégalité d'accès aux ressources, en particulier à la pêche

En 2016, le rapport d'International Alert consacré à la responsabilité sociale autour du lac Albert (qui, à l'époque, se concentrait exclusivement sur le côté ougandais de la frontière) a examiné les rapports de force qui régissent l'accès aux ressources du lac et des terres dans la région, et a mis en évidence le manque flagrant de responsabilité et de partage d'informations concernant les accords de répartition des ressources et la prise de décision. Dix ans plus tard, dans cette étude portant sur les deux côtés de la frontière, les communautés de pêcheurs nous indiquent que peu de choses ont changé.

Les lacunes structurelles dans la gestion de ces ressources du côté congolais du lac, telles que l'absence quasi totale de mécanismes de contrôle visant à empêcher que la fiscalité ne soit utilisée comme un outil de recherche de rente par certaines élites et autorités locales, suscitent un profond ressentiment parmi les communautés pauvres vivant autour du lac. Un ménage moyen gagne approximativement trois dollars américains par jour grâce à ses activités (principalement la pêche). Les menaces des autorités de retirer les licences, dont certaines, selon les communautés de pêcheurs, n'ont aucun fondement juridique, consomment immédiatement les quelques dollars dont elles dépendent pour survivre au quotidien. En l'absence de mécanismes de contrôle ou de responsabilité, les communautés n'ont guère la possibilité de s'opposer à ces pratiques illicites et se sentent piégées dans un système immuable.

L'accès aux ressources halieutiques sur le lac Albert en Ouganda est perçu comme étant profondément inégal, structuré par des facteurs institutionnels, sécuritaires, économiques et environnementaux. Ces inégalités alimentent des tensions sociales locales, des griefs communautaires et des dynamiques transfrontalières conflictuelles. La pêche, par exemple, est légalement conditionnée à l'enregistrement comme pêcheur, à l'appartenance à une landing site management unit, et au paiement de licences et de redevances. Dans la pratique, les frais sont prohibitifs pour de nombreux pêcheurs artisanaux et en particulier pour les pêcheurs migrants saisonniers ou jeunes qui sont exclus du système formel⁹.

Nous avons constaté que les pêcheurs doivent s'acquitter de plusieurs taxes différentes. Les personnes interviewées en RDC au sujet des taxes ont dit que la nationalité du pêcheur ne compte pas ; C'est le côté du lac où l'on pêche, débarque ou vend le poisson qui détermine le régime fiscal.

*« Une grande partie de nos revenus est absorbée par les taxes, au point que certaines d'entre nous ont été contraintes d'abandonner leurs activités commerciales ».*¹⁰

Les taxes et redevances légales suivantes sont officielles en RDC :

1. Licence ou permis de pêche ; ces taxes sont payées pour avoir le droit d'exercer la pêche sur le lac. Elles sont applicables sur la rive congolaise (Tchomia, Kasenyi, Mahagi-Port, ...) ;
2. Taxes d'embarcation (pirogue) qui consiste à l'enregistrement de la pirogue (avec ou sans moteur) ;
3. Redevance de débarquement (taxe de site), payée lors du débarquement des poissons dans un port congolais ;
4. Taxes de commercialisation qui sont prélevées lors de la vente du poisson sur les marchés congolais ou sur les axes routiers officiels ;
5. Taxes des axes locaux (chefferie/secteur et commune) : une contribution locale liée à l'accès au site ou au développement local.

Du côté ougandais, les taxes et redevances officielles suivantes sont appliquées :

1. Licence de pêche ougandaise (annuelle et centralisée, souvent par type d'espèce et d'embarcation ; les pêcheurs sont soumis à un enregistrement formel du pêcheur et du bateau nécessitant la numérotation officielle obligatoire de l'embarcation¹¹) ;
2. Redevance de débarquement (landing site fees) payée aux sites officiels de débarquement en Ouganda et taxes sur le transport et la commercialisation, prélevées sur les bateaux de transport et le poisson commercialisé. Cette taxe serait plus structurée et centralisée en Ouganda qu'en RDC¹².

L'absence d'une régulation cohérente et l'insuffisance de coordination entre les services favorisent l'émergence de pratiques informelles et de systèmes parallèles de gestion des ressources. Par exemple, la fermeture non coordonnée du lac pour la reproduction des poissons incite souvent les pêcheurs ougandais à traverser la frontière pour pêcher illégalement dans les eaux congolaises, et on observe le même phénomène dans le sens inverse lorsque des interdictions sont mises en place du côté congolais du lac¹³.

En l'absence d'un contrôle efficace et prévisible de l'Etat congolais (services de la pêche, force navale lacustre), des chefs de campements de pêche, parfois appuyés par des milices locales ou des éléments armés résiduels,

imposent leurs propres règles d'accès aux zones halieutiques. L'absence de balisage clair et de coordination opérationnelle avec l'Ouganda conduit certains pêcheurs congolais à s'appuyer sur des guides informels ou sur des notables locaux pour identifier les zones « non risquées ». Ces acteurs deviennent *de facto* des gestionnaires parallèles de la mobilité lacustre, souvent moyennant paiement¹⁴.

En Ouganda, les autorités appliquent parfois des interdictions de pêche plus strictes, notamment pour des raisons environnementales ou liées aux projets pétroliers. En réaction, des réseaux informels de pêche nocturne se développent, utilisant des circuits clandestins de commercialisation du poisson¹⁵. Des acteurs intermédiaires (collecteurs, transporteurs) structurent un marché parallèle transfrontalier, surtout vers la RDC où le contrôle est perçu comme moins strict.

La confiance entre les communautés et leurs dirigeants est absolument essentielle pour que les décisions politiques soient efficaces et opérationnelles. Les communautés que nous avons interrogées dans le cadre de cette étude,

du côté congolais du lac Albert, ont fait état d'un très faible niveau de confiance envers leurs autorités locales, dont beaucoup, selon elles, exercent leur pouvoir à des fins personnelles.

Par exemple, les pêcheurs des zones de Tchomia, Kasenyi et Mahagi-Port rapportent le paiement régulier d'une taxe informelle dite « réseau », imposée par des éléments militaires ou assimilés, sans base légale ni reçu officiel. Ces taxes illégales imposées par des agents armés sont tolérées par les autorités. Les mesures telles que l'interdiction de certains engins ou la fermeture de zones spécifiques, perçues comme arbitraires ou mal appliquées, provoquent des tensions entre pêcheurs et autorités, favorisant le contournement des règles et le développement d'activités illégales. Les systèmes informels de délivrance de permis et la revente des équipements confisqués¹⁶ (filets, pirogues, moteurs, lampes et nasses) renforcent le sentiment d'injustice au sein des communautés. De ce fait, la population ne peut plus avoir confiance dans les autorités¹⁷. Certains considèrent l'Unité de Surveillance instituée par l'Arrêté provincial pris par l'ancien gouverneur Bamanisa de l'Ituri comme un



Photo prise par Trocaire au port de Kasenyi en Secteur des Bahema Sud, Territoire d'Irumu, avril 2026.

mécanisme inclusif favorisant la participation à la gestion du lac, tandis que d'autres y voient un mécanisme de contrôle et d'exclusion. Tant que ce manque de confiance perdure, les politiques ou les lois mises en place – par exemple pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans la région – ont peu de chances d'être respectées.

À l'instar des conclusions de l'étude de 2016 réalisée par International Alert¹⁸, le manque d'accès à l'information et au processus décisionnel constitue une fois de plus un facteur majeur de frustration et de conflit. Les décisions politiques sont perçues comme imposées et émanant des instances provinciales ou nationales. L'application de textes réglementant la pêche souffre et fait l'objet de tension parce qu'ils ne sont pas vulgarisés. A vrai dire, les pêcheurs ne savent pas quels sont les engins prohibés et quelles sont les zones protégées, où il est interdit de pêcher. Par ailleurs, la pauvreté limite la capacité des pêcheurs à se procurer des intrants ou matériels autorisés par la législation de la pêche.

Même lorsque les communautés disposent de certaines informations sur l'origine de certaines décisions politiques – par exemple la réglementation de l'intensité de la pêche – de nombreuses communautés de pêcheurs ont appelé à un renforcement des politiques et à une réflexion novatrice sur les moyens de protéger les stocks halieutiques. Les communautés constatent clairement l'épuisement des stocks, mais l'absence d'alternatives économiques et leur dépendance totale à l'égard de cette activité poussent certaines d'entre elles à enfreindre les lois en vigueur.

*« Personne ne respecte la réglementation de la pêche sur le lac Albert, même les autorités sont impliquées. Les pêcheurs continuent de pêcher dans les zones de fraysère¹⁹, souvent parce qu'ils ne connaissent pas clairement les règles applicables ».*²⁰

En Ouganda, l'exploitation pétrolière introduit de nouvelles dynamiques de conflictualité au sein des communautés²¹. Les principales sources de tension incluent les déplacements forcés et les compensations jugées injustes, l'exclusion des communautés locales des opportunités d'emploi, la pollution réelle ou perçue du lac, la militarisation accrue des zones d'exploitation, l'importation de main-d'œuvre (voir ci-dessous

explication plus longue) et la faible intégration des économies locales dans les chaînes d'approvisionnement.

A Buliisa par exemple, la population locale fustige le fait que l'entreprise Total Energies recrute de la main-d'œuvre en dehors du district alors qu'elle est censée contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés locales. En plus de transfert de la main-d'œuvre, un leader communautaire de Buliisa, lors d'un entretien semi structuré, a déclaré :

*« L'entreprise Total Energies fait venir une main-d'œuvre extérieure et recrute rarement au sein de la communauté locale. Et lorsqu'elle embauche des travailleurs locaux, ceux-ci travaillent davantage tout en étant moins bien rémunérés que les employés venus de l'extérieur. Cette situation alimente les tensions entre la population locale et les entreprises pétrolières ».*²²

« Total Energies n'achète pas ses biens de première nécessité sur le marché local alors que sa présence à Buliisa devait contribuer à booster l'économie locale ».

Outre ces deux phénomènes, les pêcheurs de Buliisa fustigent aussi le fait que l'entreprise Total Energies ne communique pas sur la délimitation de la zone d'exploitation du pétrole dans le Lac Albert. Les pêcheurs sont souvent arrêtés voire tués au motif d'avoir violé la zone pétrolière dont les limites ne sont pas connues de la population.

D'après les témoignages des pêcheurs et des communautés vivant autour du lac, la manière dont cette législation et ces cadres sont mis en œuvre suscite la méfiance et constitue un obstacle à une cohésion sociale effective. L'un des exemples les plus frappants en est la manière dont les personnes des deux côtés de la frontière sont traitées lorsqu'elles sont arrêtées de part et d'autre pour des infractions. De nombreuses personnes ayant participé à l'étude (des deux côtés) ont expliqué qu'ils ne comprenaient très souvent pas pourquoi ils avaient été interpellés ou arrêtés et qu'ils avaient du mal à communiquer avec les autorités de l'un ou l'autre côté pour comprendre ce qu'ils avaient fait de mal et quelles en étaient les conséquences. Des deux côtés, les communautés ont rapporté qu'elles géraient souvent ces situations en versant

des pots-de-vin aux autorités disposées à les accepter, par exemple pour que les pêcheurs soient relâchés ou pour récupérer leur matériel. Cependant, certains sont arrêtés et détenus dans des cachots de part et d'autre de la frontière, où ils n'ont aucune connaissance de leurs droits ni aucun recours à une assistance juridique et judiciaire.

La généralisation de ces cas est utilisée par les dirigeants, les pêcheurs et les communautés des deux côtés pour attiser la haine ou renforcer les stéréotypes à l'encontre de « l'autre », et creuse un fossé entre des pêcheurs et des communautés qui, en réalité, ont plus de points communs que de différences.

Une gouvernance sécuritaire défailante, marquée par les abus des forces de sécurité et la forte militarisation

La militarisation du lac Albert constitue une source majeure de conflictualité. Du côté congolais, depuis 2021, le gouvernement, à travers l'Ordonnance du 3 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC, a instauré un régime de siège militaire, dans le cadre duquel tous les responsables provinciaux et locaux (territoires et communes) ont été remplacés par des représentants de l'armée et de la police. Les activités de l'Assemblée provinciale et des conseils municipaux ont été suspendues de ce fait. Cinq ans après le début de cet état de siège, certains de ces représentants locaux de la police et de l'armée se sont familiarisés avec leur rôle, et les pratiques de gouvernance civile et répondent, selon certaines informations, à certains besoins de la communauté.

Cependant, les personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont également expliqué que, depuis l'imposition de l'état de siège, certains sujets – en particulier ceux relatifs à la gouvernance des terres et des ressources naturelles – ont connu un ralentissement de la prise de décision. Ceci s'explique par le fait que les anciens systèmes et processus ministériels ont été suspendus et, dans certains cas, remplacés par des fonctions consultatives auprès des représentants de l'armée et de la police. De nombreux membres de la communauté hésitent encore à s'adresser aux autorités militaires pour résoudre leurs conflits.

De manière générale, l'état de siège a entraîné une augmentation significative du nombre de

personnes en uniforme présentes et circulant dans la région du lac Albert.

« Il s'observe une forte présence des forces de sécurité (militaires) dans les zones de pêche. Ces dernières sont accusées de commettre des abus envers les populations particulièrement les pêcheurs et politisent la gestion des ressources du lac Albert. »²³

La nature lacunaire de nombreux mécanismes de contrôle permettent à certains individus en uniforme de se livrer à des activités illicites et de réagir de manière abusive envers les membres de la communauté qui les interpellent.

En vertu d'un accord conclu entre Kampala et Kinshasa, les forces de l'UPDF sont également présentes à Mahagi, près du lac Albert. Selon un pêcheur de Kasenyi :

« les forces ougandaises multiplient les arrestations arbitraires ainsi que les paiements forcés sur le lac, une situation qui affecte gravement les activités et les moyens de subsistance des pêcheurs congolais. »²⁴

Du côté de la RDC, on observe également une forte présence de groupes armés, ce qui complique encore davantage la gouvernance en matière de sécurité dans cette région. Bien que l'état de siège ait été prolongé plusieurs fois et que des accords entre les deux pays ont été signés pour mettre fin aux groupes armés, les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi ont du mal à trouver la paix. En Ouganda, la milice FRPI est identifiée comme responsable d'incidents allant jusqu'à la prise d'otages pour rançon. Lors d'un groupe de discussion avec les pêcheurs autochtones au Conseil de Ntoroko, un participant a déclaré :

« Nous sommes victimes d'attaques menées par des milices Ngiti sur le lac. Toutefois, nous n'avons aucun problème avec les civils Ngiti, qui sont eux-mêmes victimes des exactions commises par leurs propre frères ».²⁵

Plusieurs participants aux groupes de discussion et entretiens individuels indiquent que les abus à l'encontre des populations riveraines sont récurrents. Ces abus incluent les arrestations arbitraires, les extorsions, les tracasseries fiscales et la confiscation d'équipements de pêche (filets, moteurs, bateaux). Les extorsions provoquent des réactions immédiates des communautés, allant parfois jusqu'à des affrontements directs.

« Ces derniers temps sur le lac, les éléments de la force navale nous imposent des prélèvements forcés. Lorsque nous ne leur donnons ni poisson ni argent, ils confisquent nos équipements. Nous risquons ainsi de perdre tous nos intrants, qui constituent pourtant notre seule source de revenu »²⁶

Par ailleurs, la présence de groupes armés et la militarisation des espaces de production entraînent des violences physiques, des déplacements forcés et une interruption des activités économiques. Ces dynamiques exacerbent également les vulnérabilités sociales, notamment les violences basées sur le genre et l'exploitation des enfants.

« Nous sommes frustrés par les militaires plus que par les vagues du lac. Je n'oublierai

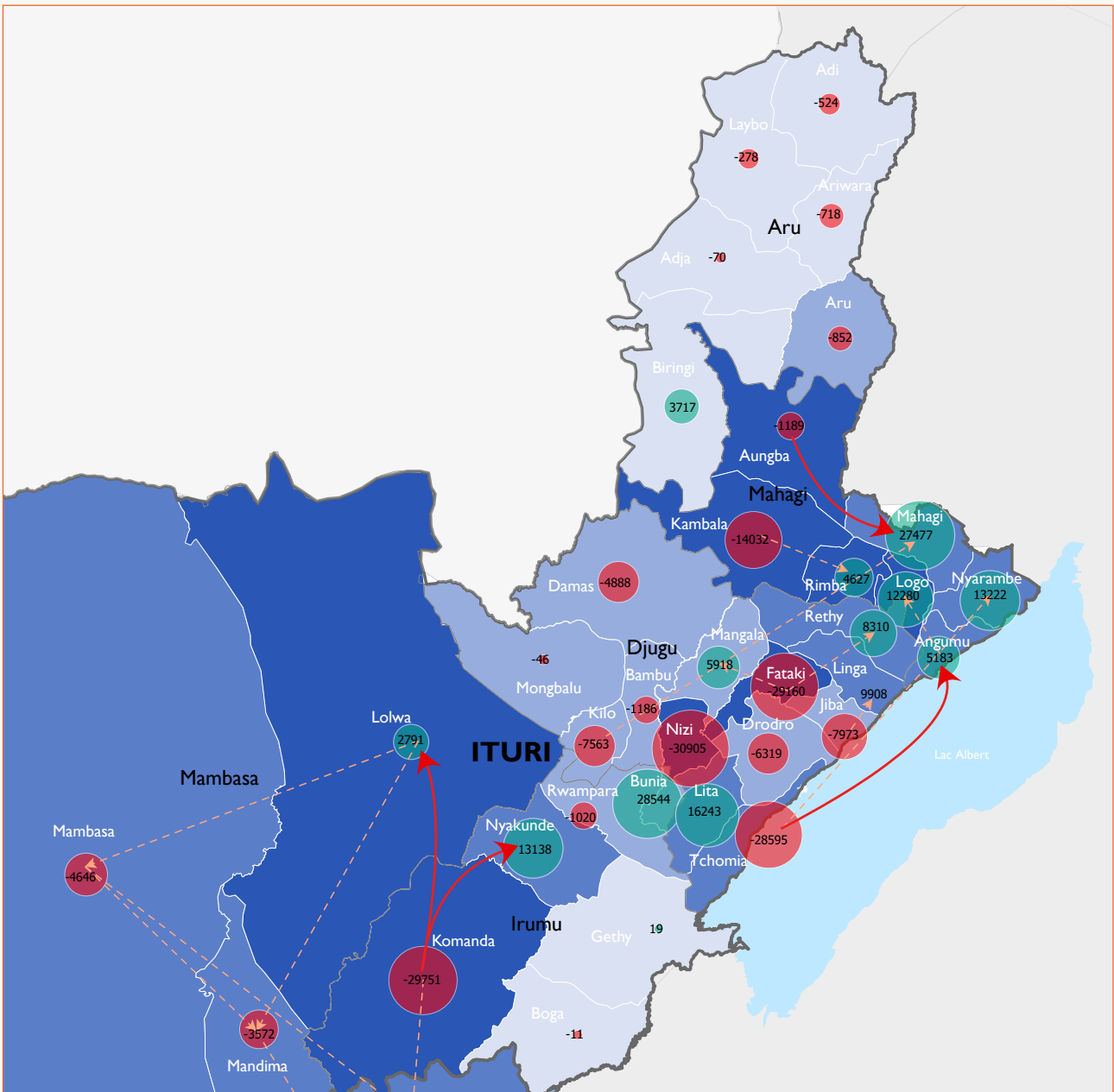
jamais ce jour où ils sont venus sans prévenir. Ils ont saisi mes intrants de pêche et m'ont même demandé de les détruire moi-même sur place... Mes propres biens, mon économie. Cela m'a profondément blessé jusqu'à ce jour. Nous souffrons, et les tracasseries se multiplient. Pourtant le lac c'est tout ce que nous avons ici.²⁷ »

Pressions sur les ressources foncières et lacustres

L'insécurité et les conflits qui règnent dans l'ensemble de la région contribuent également à aggraver la pression déjà forte qui pèse sur les ressources en eau et en terres autour du lac Albert.



Photo d'un agriculteur du village Katho en Secteur des Bahema Sud, prise par Trocaire en avril 2026.

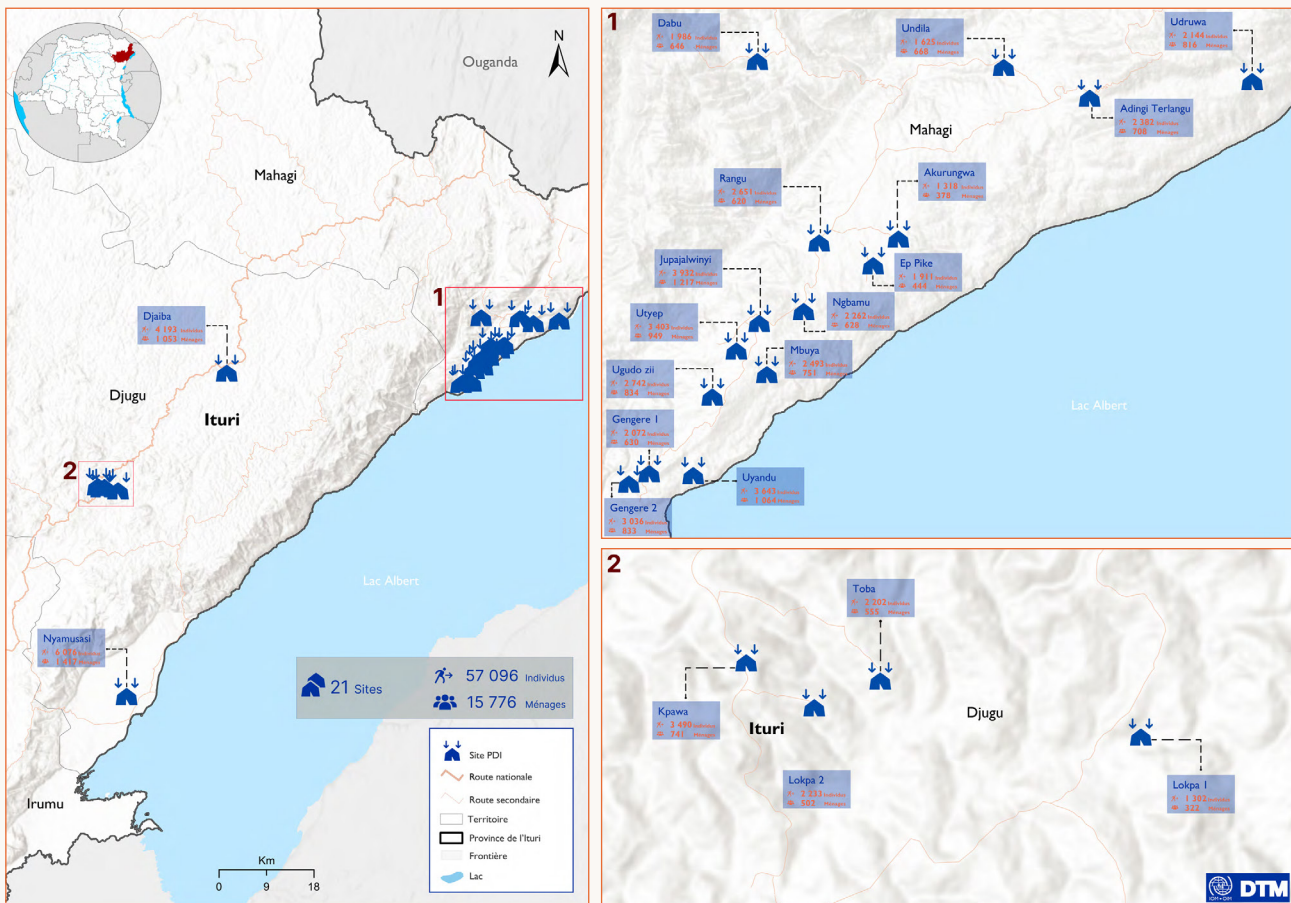


Aperçu de la carte des migrations établie par l'OIM - Aperçu des déplacements provinces du Nord-Kivu et d'Ituri²⁸ - mars 2026.

Rien qu'en 2025, le territoire de Mahagi a accueilli 57 096 personnes déplacés répartis sur 21 sites, dont la majorité (près de 90 %) a été contrainte de quitter son foyer en raison d'un conflit armé²⁹. Les deux sites qui ont accueilli le plus grand nombre de personnes étaient Nyamusasi 2, situé directement au bord du lac, et Djaiba, situé un peu plus à l'intérieur des terres. Comme le montrent la carte ci-dessous, tirée de l'outil de suivi des déplacements de l'OIM, un grand nombre de camps de déplacés ont été installés tout près des rives du lac où il est possible pour les personnes déplacées de se lancer dans la pêche pour subvenir à leurs besoins. Cela a encore accru la pression sur le lac ainsi que sur les parcelles de terre situées autour du lac.

Un pêcheur déplacé interne témoigne :

« Les patrouilleurs de combat nous chassent du lac Albert. Pourtant, ici, nous n'avons que le lac Albert pour vivre. Mais les militaires nous boutent dehors. Ils ravissent nos intrants de pêche. Les (sic) plus souvent ce sont les militaires et les policiers qui sont les auteurs de notre malheur. C'est pourquoi nos épouses ramassent les bois dans la nature pour survivre. Ils oublient que nous sommes des retournés et des déplacés. Nous ne vivons que grâce à Dieu. La journée, vous nous voyez [comme] des êtres humains. Sachez que la nuit, nous ne sommes pas différents des animaux sauvages (...). »³⁰



Du côté ougandais du lac, certains participants à notre étude ont expliqué comment les processus de relocalisation des populations (par exemple, les communautés qui vivaient dans des zones désormais cédées à des compagnies pétrolières et qui ont été relocalisés), souvent accompagnés de compensations jugées insuffisantes, renforcent les tensions et contribuent à la fragilisation des moyens de subsistance. Ces nouveaux arrivants s'installent dans une région où, comme nous l'avons déjà décrit plus haut dans ce rapport, les communautés vivent dans une situation économique extrêmement précaire et dépendent presque entièrement de la pêche pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Les **conflits fonciers** dans cette région sont souvent liés à des déplacements de population, les communautés ayant été dépossédées de leurs terres lorsqu'elles ont dû fuir les conflits. L'équipe de recherche a également constaté les ventes multiples d'une même parcelle, les tensions entre autochtones, déplacés et retournés, les conflits entre agriculteurs et éleveurs en RDC, et l'accaparement foncier lié à l'exploitation pétrolière en Ouganda. Les participants aux entretiens ont également

fait mention de conflits entre pêcheurs et populations riveraines. Ceux-ci sont causés d'une part par la vente illicite par les autorités locales de portions de terres réservées pour les activités de pêche (construction de dépôts, espaces de séchage des poissons, points d'embarquement, ...), et d'autre part par la montée des eaux du lac obligeant les pêcheurs à remonter vers des espaces destinés habituellement à d'autres usages.

L'absence de pâturages communautaires favorise la divagation des bêtes, entraînant par la suite la destruction des cultures et exacerbant les tensions récurrentes entre les agriculteurs et les éleveurs, deux groupes dont les moyens de subsistance dépendent fortement de la terre. A Ntoroko et Buliisa, les vaches sont à la base de plusieurs incidents car elles attaquent les populations et causent des blessures. En effet, la rive albertine est coincée entre le lac Albert et les parcs nationaux Semlike National Park à Ntoroko, Murchison Falls National park à Buliisa et Kabwoya Game Reserve à Kikuube. La désignation de terres destinées à devenir des parcs nationaux a été un processus controversé et, selon les membres de la communauté, elle aggrave encore la pénurie

de terres. Par ailleurs, la dépendance des communautés aux ressources naturelles pousse certaines populations, notamment en Ouganda, à entrer illégalement dans les aires protégées pour accéder aux ressources, cette situation accentuant la pression sur l'environnement.

Les **changements environnementaux** et les catastrophes naturelles, notamment les tempêtes et les inondations, augmentent la vulnérabilité des populations provoquant des déplacements massifs de populations vers des zones déjà fragilisées créant une explosion démographique ainsi qu'une pression sur les ressources. Par exemple, le chef du camp de pêche Kolokoto en Territoire de Mahagi lors d'un entretien individuel témoigne que :

« Les inondations du lac Albert ont endommagé les champs, les maisons à plus de 200 mètres à partir de la rive jusqu'aux terres fermes. »³¹

Des phénomènes tels que les inondations, qui ont affecté plusieurs camps de pêche, ainsi que la diminution progressive des ressources halieutiques, accentuent la pression sur les moyens de subsistance et exacerbent les tensions entre les différents acteurs³².

La pêche avec des intrants prohibés accélère la dégradation des ressources halieutiques et intensifie les rivalités entre pêcheurs et forces de sécurité. A Ntoroko, par exemple, les pêcheurs qui utilisent ces moyens illégaux ont déclaré faire l'objet d'opérations musclées de la part des forces de sécurité et que la confiance entre les deux parties s'était détériorée à tel point que certaines communautés recommandent que la surveillance du lac soit remise aux civils qui mettraient en place une commission locale de surveillance du lac³³.

Il est important de noter que l'impossibilité d'accéder aux terres et aux ressources a de graves répercussions sur les conflits sociaux. La manière dont les communautés accèdent à la terre et s'y engagent constitue une dimension importante de l'identité individuelle et communautaire dans l'est de la RDC et influe sur l'accès au pouvoir des différents groupes.

Les personnes interrogées dans le cadre de notre étude ont expliqué comment les conflits sociaux se manifestent à la fois au niveau intra- et intercommunautaire surtout entre les pêcheurs d'une part, et entre les éleveurs et les agriculteurs, d'autre part. Les tensions internes incluent les conflits familiaux, les violences

domestiques et les rivalités locales, contribuant à la fragmentation du tissu social. Dans ce contexte, des pratiques de corruption pour accéder aux zones de pêche se développent même pendant la période de fermeture du lac côté congolais.

Les lacunes des cadres régionaux et de leur mise en œuvre pour la gestion conjointe du lac en tant que ressource transfrontalière

Bien que cette étude se soit exclusivement attachée à rendre compte des réalités vécues par les personnes qui vivent et travaillent autour du lac Albert, nous avons constaté qu'il restait encore beaucoup à faire en matière de coopération régionale entre la RDC et l'Ouganda pour ce qui est de la gestion des conflits sur le lac. Cependant, plusieurs cadres législatifs existent et des efforts considérables ont été consacrés à la mise en place de projets et de systèmes efficaces de gestion intégrée de l'eau :



Focus group avec des femmes associées dans la pêche et la vente des poissons à Kanara de Ntoroko Sub County, février 2026 (Conflict Sensitivity Hub).

Ce qui existe

Les Cadres Régionaux : La Vision Stratégique

Ces cadres définissent la volonté politique de coopération et sécurisent les investissements à long terme.

1. L'Accord Bilatéral RDC-Ouganda (Pêche et Ressources) : C'est le cadre le plus direct. Signé initialement en 2018 à Munyonyo (Ouganda) et renforcé par le projet LEAF II (Lakes Edward and Albert Fisheries and Water Resources Management Project), une initiative régionale majeure visant à gérer de manière durable les ressources halieutiques et les écosystèmes des lacs Édouard et Albert, partagés entre la RDC et l'Ouganda. Cet accord vise à :
 - Harmoniser la réglementation de la pêche : Lutter contre les techniques de pêche prohibées et gérer les périodes de fermeture ;
 - Patrouilles conjointes : Utilisation de bateaux de surveillance (basés notamment à Kasenyi côté RDC) pour réduire les conflits entre les pêcheurs congolais et ougandais ;
 - Gestion des ressources en eau : Suivi de la qualité de l'eau et des écosystèmes.
2. La Commission Technique Mixte (Hydrocarbures) : Le Lac Albert est au cœur du projet pétrolier géant de l'Ouganda (Tilenga et Kingfisher). Un cadre de concertation existe entre les deux pays pour discuter de la délimitation de la frontière lacustre et de la gestion environnementale liée à l'exploitation pétrolière. En 2026, ce cadre est sous forte pression car la société civile congolaise dénonce des dérives écologiques potentielles venant des projets ougandais.
3. L'Initiative du Bassin du Nil (IBN / NBI) : Le Lac Albert fait partie intégrante du bassin du Nil. À ce titre :
 - L'IBN fournit le cadre stratégique pour une utilisation équitable et durable des eaux.
 - Il sert d'arbitre technique pour les grands projets d'infrastructure (barrages, irrigation) qui pourraient affecter le débit ou la qualité de l'eau vers le Nil Blanc.

4. Le Cadre d'intégration économique régionale : le nouveau cadre signé aux États-Unis (dans le cadre de l'intégration régionale) comprend désormais des dispositions en matière de facilitation qui tiennent compte des contextes conflictuels du commerce transfrontalier. Cela pourrait servir de levier autour du lac Albert (bien que l'Ouganda ne soit pas signataire du cadre), pour encourager les efforts visant à légaliser et à sécuriser les ports lacustres (tels que Mahagi-Port ou Kasenyi) afin de transformer ce qui était une zone de tension en un corridor économique.

Les Groupes et Comités Techniques : Le Moteur Opérationnel

Les experts des deux pays travaillent sur le terrain pour traduire les accords en réalités techniques. Quelques comités sont opérationnels actuellement, entre autres :

1. La Commission Technique Permanente (CTP) RDC-Ouganda : C'est l'organe technique de référence. Elle est composée d'experts des deux ministères ayant l'Eau et l'Environnement dans leurs attributions. Sa mission est de veiller à l'application du projet LEAF. Il repose sur une coopération bilatérale entre la RDC et l'Ouganda, harmonisant les réglementations de pêche entre les deux pays. Les membres se réunissent pour harmoniser les législations sur la pêche (taille des filets, périodes de repos biologique) et pour surveiller la qualité des eaux afin d'éviter la pollution transfrontalière.
2. Le Groupe Technique de délimitation de la Frontière (GTF) : Ce groupe est crucial car la frontière sur le Lac Albert a longtemps été source de conflits armés entre les deux marines. Il est composé d'experts cartographes et de géomètres de l'Institut Géographique du Congo (IGC) et de leurs homologues ougandais. Ils utilisent des coordonnées GPS précises pour définir les zones de pêche et, surtout, la répartition des gisements pétroliers qui chevauchent la ligne médiane du lac.
3. La Commission Mixte pour les Hydrocarbures (CMH) : Compte-tenu de l'exploitation pétrolière dans le bassin de l'Albertine (projets Tilenga et Kingfisher), ce groupe technique est devenu majeur. Il a

pour mission de discuter de l'unitarisation des gisements (comment partager les revenus si un gisement est à cheval sur la frontière) et de la gestion des risques de marée noire. La commission travaille actuellement sur l'impact environnemental des oléoducs chauffés³⁴ de chauffage qui pourraient affecter l'écosystème du lac.

4. Le Comité de Coordination Régional (CCR) du Bassin du Nil : Le Lac Albert étant un réservoir du Nil Blanc, il est suivi par le Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program (NELSAP-CU), la branche technique de l'Initiative du Bassin du Nil basée à Kigali. Ce groupe d'ingénieurs et d'hydrologues surveille le débit de l'eau et finance des infrastructures communautaires (marchés aux poissons, ports de débarquement) sur les deux rives du lac.

Malgré l'existence de structures bien définies, la gestion du lac Albert est un exercice d'équilibre périlleux, plusieurs défis majeurs freinent l'efficacité de ces cadres régionaux et comités techniques. Parmi eux :

- Le défi de la sécurité et de la militarisation : les patrouilles de la marine ougandaise et de la force navale congolaise entrent parfois en collision sur la délimitation de la frontière lacustre. La persistance de l'insécurité empêche les experts techniques de se rendre sereinement sur le terrain pour des relevés hydrologiques ou des inspections de pêche ;
- Le défi de l'asymétrie institutionnelle : il existe un déséquilibre dans les capacités de mise en œuvre entre les deux pays. L'Ouganda dispose souvent de budgets plus stables pour ses agences techniques (grâce aux revenus anticipés du pétrole), tandis que les services techniques congolais (IGC, Environnement) manquent parfois de budget de fonctionnement pour participer aux réunions bilatérales. La RDC a parfois du mal à assurer une présence constante dans les comités techniques en raison de la rotation fréquente des cadres politiques et administratifs à Kinshasa ;
- Les enjeux pétroliers : Le pétrole contre l'environnement et l'exploitation pétrolière imminente (projets Tilenga/Kingfisher) créent une tension au sein des comités techniques. Les experts environnementaux de la RDC craignent que l'exploitation côté ougandais n'affecte les zones de frai (reproduction des poissons) côté congolais. Tandis que les comités sur les hydrocarbures poussent pour la production, les comités sur la pêche tirent la sonnette d'alarme sur la survie des écosystèmes.
- Le manque de partage de données en temps réel : Actuellement, les données sur les captures de poissons, les niveaux de pollution ou les statistiques de transit sont souvent conservées dans des registres papier ou des bases de données isolées de chaque côté de la frontière. Sans informations partagées et numérisées, les comités techniques travaillent sur des chiffres obsolètes, ce qui rend la gestion des ressources communes inefficace ;
- La méfiance des communautés locales : Les pêcheurs de Kasenyi ou de Mahagi perçoivent souvent ces comités techniques comme des organes lointains qui imposent des restrictions (maillage des filets, taxes) sans offrir de solutions alternatives à la pauvreté. Réussir à intégrer la voix des populations locales dans des cadres intergouvernementaux très technocratiques reste un défi majeur.

Chapitre 2 : Principaux acteurs

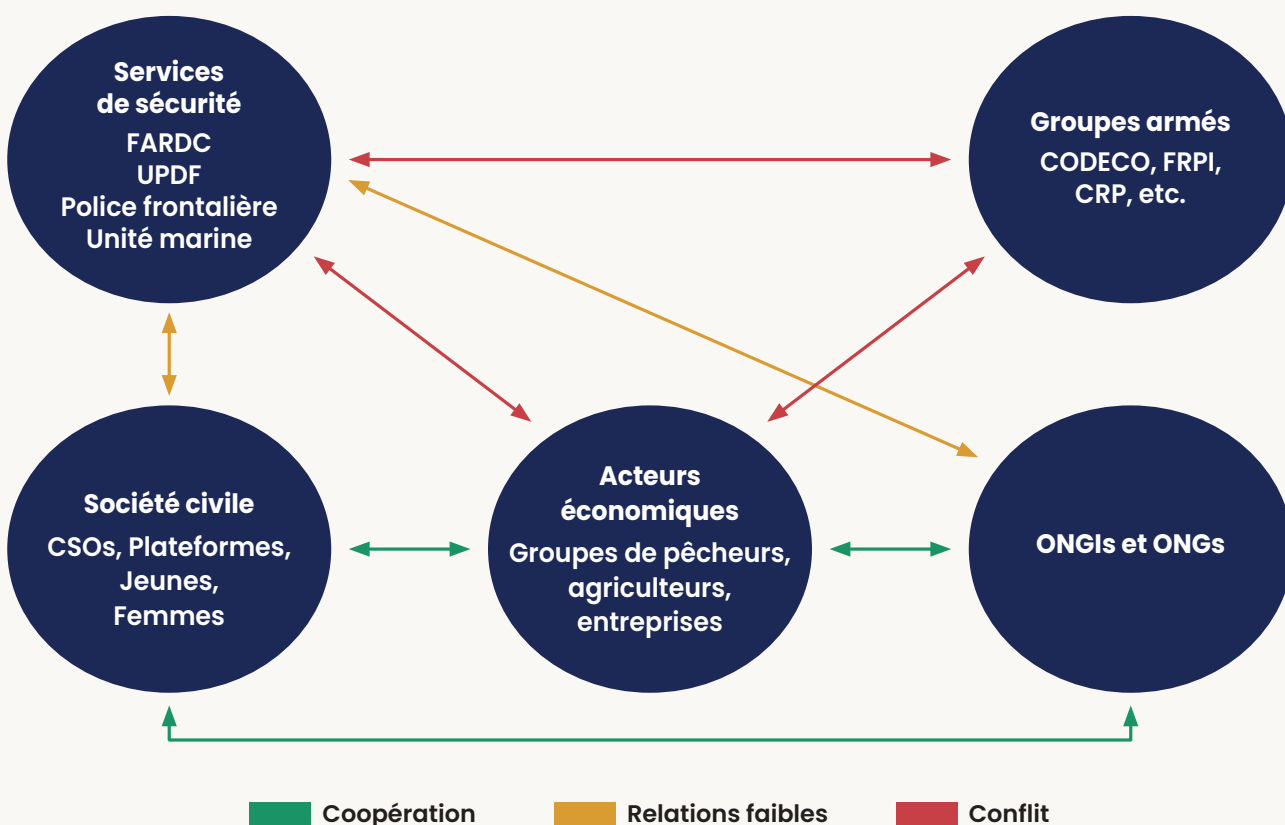
Dans ce chapitre, nous présentons un bref aperçu des différents acteurs impliqués dans la dynamique de conflit décrite ci-dessus, ainsi que de leurs intérêts et de leurs positions. L'image ci-dessous est une carte du réseau représentant tous les acteurs mentionnés dans l'analyse de conflit ci-dessus ainsi que les relations qui les unissent.

Le schéma ci-dessus illustre les liens que nous avons exposés dans la section consacrée à la dynamique des conflits et met en évidence la manière dont les différents acteurs interagissent entre eux. Il est important de comprendre que notre analyse de cette situation doit tenir compte de certaines nuances. Selon des informations non confirmées, des groupes armés collaboreraient avec les mêmes acteurs avec lesquels ils semblent être en conflit – notamment avec des membres des services de sécurité ou avec des pêcheurs, comme indiqué plus haut, qui recourent à des groupes armés pour exercer un pouvoir sur d'autres.

D'une manière générale, cependant, le niveau de confiance entre ces différents groupes est faible, même lorsqu'il existe des canaux de communication et de collaboration entre les

institutions. Par exemple, il existe des initiatives dans le cadre desquelles la société civile et les communautés peuvent s'adresser à des acteurs de la sécurité qui sont également des autorités locales du côté de la RDC, mais celles-ci sont généralement ponctuelles et, pour l'instant, ne changent pas de manière significative le fait que les membres des communautés ont peu confiance dans la capacité des acteurs de la sécurité à les protéger et à servir leurs intérêts – cela en raison de l'ampleur de la corruption et des cas d'acteurs individuels utilisant leur pouvoir à des fins de gains économiques personnels.

Toute initiative de transformation des conflits doit réfléchir à la manière de rassembler ces différents acteurs au sein d'une dynamique commune et s'attacher à renforcer la confiance entre les acteurs susceptibles de servir de leviers pour un changement positif. La société civile et les communautés disposent généralement de très peu de pouvoir face aux autres acteurs mentionnés sur cette carte, mais elles constituent le groupe le plus touché par le conflit, celui qui doit supporter les conséquences des comportements criminels et dont les moyens de subsistance sont



gravement affectés par les conflits décrits ci-dessus. Elles disposent toutefois d'un pouvoir d'influence et peuvent inciter la population au sens large à soutenir des initiatives susceptibles d'encourager des comportements positifs et de contribuer à une bonne gouvernance.

Les initiatives doivent s'appuyer sur des stratégies solides pour dialoguer avec les acteurs de ce contexte qui détiennent le plus de pouvoir – à savoir les acteurs de la sécurité, les groupes armés et les acteurs économiques. Cela nécessite une stratégie d'engagement politique forte, tant au niveau local que national, afin non seulement d'améliorer le contrôle et la surveillance des autorités locales et des acteurs de la sécurité, mais aussi d'envisager des réformes internes susceptibles d'encourager des comportements positifs – par exemple là où il existe des promoteurs individuels d'une meilleure gouvernance.

Cette approche est également importante pour répondre aux préoccupations concernant la gouvernance de l'industrie pétrolière dans les deux pays – peut-être de manière plus urgente en Ouganda, étant donné que le pays se trouve dans une phase d'exploitation plus avancée. Les initiatives visant à améliorer la transparence du secteur et à partager les informations afin que les acteurs communautaires et les dirigeants locaux puissent aider les communautés locales

à s'adapter et à répondre à leurs besoins dans les zones d'exploitation pétrolière, tout en garantissant la protection de leurs droits, sont essentielles. L'implication des groupes armés représente un défi pour la plupart des acteurs sur le terrain qui ne disposent pas d'un pouvoir significatif et doit être abordé par l'intermédiaire de l'Etat. Là encore, il est possible de réfléchir à la manière dont les membres de la communauté – par exemple les mères dont les fils ont rejoint des groupes armés – peuvent être associés aux efforts de démobilisation, et de se demander si des coopératives de pêche ou agricoles officielles pourraient offrir une voie de sortie efficace des activités des groupes armés.

Les ONGI et les ONG nationales doivent également améliorer leur collaboration avec les structures locales, y compris les associations communautaires, et se demander qui n'est pas représenté à la table des discussions dans le cadre de leurs initiatives dans ce domaine. La communauté des pêcheurs se compose de nombreux groupes de personnes différents, dont chacun a des rôles et une influence distincts – il est important d'analyser les dynamiques entre les femmes qui exercent des activités de pêche (comme examiné dans la section ci-dessous), ainsi qu'entre les jeunes hommes et femmes qui ont grandi dans une relative pauvreté et qui ont désormais atteint l'âge où ils doivent entrer sur le marché du travail.



Focus group with women involved in fishing and fish sales in Kanara, Ntoroko Sub-County, February 2026 (Conflict Sensitivity Hub).

Les différents rôles des hommes et des femmes au sein de la communauté des pêcheurs

Les femmes de tous âges jouent un rôle essentiel dans la vie des communautés de pêcheurs, tant du côté congolais que du côté ougandais du lac Albert. Bon nombre de femmes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette étude travaillent ensemble, tantôt au sein d'associations et de coopératives, tantôt au sein de réseaux plus informels, pour nettoyer, trier et vendre le poisson pêché et ramené par les pêcheurs. Elles constituent un maillon essentiel et très actif de la chaîne de valeur du poisson.

Outre ces activités, de nombreuses femmes se livrent également à de petites activités entrepreneuriales liées à la chaîne de valeur du poisson, par exemple en installant des stands de nourriture et de boisson autour des zones portuaires où les pêcheurs ramènent leurs prises ou mettent leurs bateaux à l'eau.

Leur implication dans la chaîne de valeur représente une opportunité importante pour l'autonomisation des femmes qui vivent et travaillent autour du lac Albert, dont beaucoup sont issues de milieux socio-économiques très défavorisés et dont peu ont poursuivi leurs études au-delà de l'école primaire, en particulier du côté congolais du lac.

Bien que notre analyse soit anecdotique (et qu'une analyse de genre plus approfondie soit essentielle à toute initiative lancée dans ce domaine), les femmes à qui nous avons parlé nous ont expliqué comment elles gèrent leurs activités de nettoyage et de vente de poisson malgré l'énorme charge sociale qui pèse sur elles à la maison : elles se lèvent tôt pour préparer les repas de la famille et envoyer certains de leurs enfants à l'école (ceux qu'elles ont les moyens d'y envoyer), puis viennent travailler au port dès que les bateaux ramènent leurs prises, avant de passer plusieurs heures au marché, puis de rentrer chez elles pour s'occuper du ménage et préparer les repas pour leur famille élargie. Les journées sont extrêmement longues, et certaines femmes travaillant dans le secteur de la pêche ont expliqué que les membres de leur famille et d'autres membres de la communauté ne comprenaient parfois pas où elles « *disparaissaient* » toute la journée lorsqu'elles sont au travail à la station de nettoyage du

poisson et au marché. Cela reflète les normes sociales profondément ancrées dans ces régions (des deux côtés de la frontière), qui disent que les femmes ne doivent pas être vues comme actives dans les espaces de prise de décision. Celles qui parviennent à gagner un maigre revenu sont généralement obligées de le remettre à leur mari ou aux membres plus âgés de la famille et n'ont guère leur mot à dire sur la manière dont l'argent qu'elles ont gagné est dépensé. Certaines ont évoqué une prise de décision conjointe au sein du foyer, ce qui permettait de subvenir à certains besoins fondamentaux de la famille (médicaments et scolarité).

Certains participants à l'étude ont indiqué que certaines femmes pratiquent une activité sexuelle contre rémunération du fait de contraintes financières dans certaines communautés de pêcheurs – en particulier autour des grands ports de débarquement –, une pratique à laquelle certaines femmes issues de familles particulièrement vulnérables ont recours pour tenter de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Il s'agit d'un travail extrêmement risqué et aucune protection n'est offerte à ces femmes qui s'exposent à des niveaux extrêmes de violences sexuelles et sexistes ainsi qu'à de graves risques pour leur santé.

Certaines initiatives existent, principalement menées par des ONG internationales ou nationales, des deux côtés de la frontière, pour aider les femmes à former des coopératives (par exemple l'organisation congolaise Solidarité des Femmes Commerçantes de Poissons), ainsi que pour introduire certaines innovations technologiques visant à alléger une partie du fardeau social et domestique qui pèse sur elles. Toutefois, celles-ci semblaient très ponctuelles et peu d'interlocuteurs ont pu évoquer des changements ou des résultats à plus long terme. Comme mentionné ci-dessus, toute initiative lancée dans cette région devrait s'appuyer sur une cartographie plus approfondie que celle que les limites de cette étude nous ont permis de réaliser, afin de tirer parti des résultats obtenus dans le cadre de projets visant à lutter contre les normes de genre préjudiciables et à renforcer le pouvoir économique et civique des femmes.

D'après nos entretiens et notre analyse, les femmes ne se voient généralement pas attribuer un rôle central dans les processus

ou les structures de prévention ou de transformation des conflits – alors qu’elles comptent parmi les principales cibles de la violence perpétrée par les acteurs du conflit.

Les femmes à qui nous avons parlé ont fait état de niveaux élevés de violence domestique au sein des communautés où elles vivent, et ont indiqué que celle-ci s’intensifie lorsque les hommes de la famille rentrent sans avoir pêché suffisamment, ou lorsqu’ils nourrissent une certaine frustration (par exemple s’ils sont en conflit avec un autre pêcheur ou s’ils ont eu une altercation avec un fonctionnaire ce jour-là). Il semble y avoir un besoin urgent de travailler sur l’éducation et le changement de comportement à cet égard. Ailleurs, dans les communautés agricoles vivant autour du lac, les femmes passent de nombreuses heures à cultiver les champs et jouent un rôle fondamental dans les chaînes de valeur agricoles, tout comme elles jouent un rôle clé dans les chaînes de valeur de la pêche. Du côté congolais de la frontière, les champs auxquels les femmes ont accès sont également des zones où sévissent des groupes armés et le banditisme, et les cas de harcèlement sexuel et de viols dont sont victimes les femmes lors de leurs allers-retours aux champs sont légion. En général, les femmes se déplacent en petits groupes par mesure de protection, mais cela n’est pas toujours possible et beaucoup sont prêtes à prendre des risques afin d’avoir quelque chose à vendre au marché ou à préparer à la maison. Les femmes déplacées sont particulièrement vulnérables, car elles ne connaissent parfois pas bien leur environnement ou ne disposent pas d’un réseau social d’autres femmes avec lesquelles elles peuvent se déplacer pour se protéger.

La plupart des structures de résolution des conflits que nous avons répertoriées sont largement dominées par les hommes ; cela s’explique en partie par le fait que ces structures impliquent des dirigeants de la communauté et parfois des figures d’autorité, des postes généralement occupés par des hommes. La situation est identique des deux côtés du lac.

Outre le potentiel des activités d’autonomisation des femmes, l’équipe de recherche a également identifié plusieurs possibilités d’agir sur l’évolution des normes sociales et de genre chez les hommes, ce qui pourrait contribuer à réduire la probabilité de violences à l’égard des femmes et au sein de la communauté. Un leadership masculin positif de la part des hommes de la communauté – par exemple ceux qui siègent au sein de comités tels que les comités locaux de sécurité (CLS), les comités locaux de développement (CLD), etc. – pourrait contribuer à donner le ton et à encourager des comportements positifs au sein d’un groupe plus large. De même, il serait extrêmement important de travailler avec les jeunes hommes qui ont grandi dans des communautés de pêcheurs des deux côtés et dont l’identité – ainsi que ce qu’ils considèrent comme signifiant « être un homme », à savoir subvenir aux besoins de leur famille – est étroitement liée à leurs activités de pêche. Compte tenu de la pression qui pèse actuellement sur ces moyens de subsistance, en raison du conflit et des problèmes environnementaux identifiés ci-dessus, il serait important d’accompagner ces jeunes hommes pour réimaginer ce que pourrait être, à l’avenir, le fait d’être un homme au sein de leur communauté, et quelles autres sources de capital social ils pourraient exploiter qui ne dépendent pas d’activités aujourd’hui menacées.

Chapitre 3 : Les perspectives de paix

Malgré les incidents sécuritaires ou les conflits récurrents autour du lac Albert, plusieurs facteurs de paix émergent à travers les dynamiques locales et institutionnelles. Ces facteurs offrent des opportunités de transformation positive des conflits vers une paix positive (Galtung, 1969), en favorisant le dialogue, la coexistence pacifique et le développement partagé entre les communautés riveraines de la RDC et celles de l'Ouganda.

Dans l'analyse des conflits présentée ci-dessus, le présent rapport souligne la nécessité d'œuvrer en faveur :

- d'une meilleure redevabilité et d'un meilleur accès à l'information, et de l'amélioration de la qualité et de la mise en œuvre de la gouvernance, en particulier dans les secteurs de la pêche et du foncier ;
- de l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés et le gouvernement;
- de la poursuite des efforts visant à renforcer la cohésion sociale entre les acteurs au niveau local ;
- d'une sécurité accrue pour les communautés et de la professionnalisation des services de sécurité assurés par les acteurs étatiques ;
- de la démobilisation des groupes armés ;
- de la création d'opportunités économiques offrant des alternatives pertinentes et respectueuses du climat aux activités illicites et à la surexploitation des ressources, notamment dans le cadre d'une approche durable visant à aider les personnes déplacées et les jeunes désœuvrés ou à risque ;
- d'un cadre de gouvernance régionale amélioré qui réponde aux besoins identifiés par les communautés de pêcheurs des deux rives du lac, qui soit mis en œuvre efficacement de part et d'autre et qui soit communiqué de manière transparente aux communautés.

Pour chacun de ces domaines de changement clés, il existe une architecture de paix locale sur laquelle il est possible de s'appuyer et que l'on peut renforcer.

Redevabilité, mise en œuvre améliorée : Du côté congolais du lac Albert, il est possible de sensibiliser les autorités locales (civiles et militaires) sur les droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la pêche et de l'élevage telles que fixés dans un texte légal. (Exemple : ARRETES INTERMINISTERIELS N°0058/CAB.MIN/PE.EL/2022 et N°085/CAB/MIN/FINANCES/2022 DUN 18 JUILLET 2022). En effet, aucune taxe ne doit être payée si elle n'est pas prévue dans un texte légal en vigueur. Il est également important d'aider la société civile à exiger plus efficacement des informations sur les taxes légales à payer et qui n'ont pas de fondement légal et qui n'ont donc pas lieu d'être payées.

En particulier, la coopérative l'ACOOPELA et son organisation faitière, la FECOOPELA, qui regroupent les coopératives de pêcheurs et les communautés de pêcheurs, offrent une opportunité importante pour améliorer la sensibilisation et la redevabilité des services de l'Etat auprès des pêcheurs. Ces associations constituent un point d'entrée essentiel pour travailler avec la communauté des pêcheurs et sont relativement bien structurées, ayant bénéficié pendant plusieurs années du soutien du projet LEAF³⁵ de la BAD et de la Banque mondiale.

Du côté ougandais du lac, il serait pertinent de s'appuyer sur les programmes de responsabilité sociale mis en œuvre dans la région depuis plus d'une décennie, notamment le programme LEAF (BAD, Banque mondiale). Ces initiatives ont mobilisé des leviers d'économie politique afin de renforcer la capacité de réponse des autorités aux revendications des communautés de pêcheurs en matière de responsabilité sociale. De tels projets pourraient être consolidés pour renforcer les mécanismes de redevabilité communautaire – y compris ceux liés à l'aide bilatérale – en facilitant une mise en relation plus active entre les communautés et les autorités, tout en offrant des espaces sûrs et structurés de dialogue, propices au débat et à l'accès à l'information. Plus précisément

sur la question de l'exploitation pétrolière, en Ouganda, il existe une opportunité importante de collaborer avec les structures existantes au niveau national qui œuvrent à l'amélioration de la responsabilité, de la transparence et du suivi de la législation relative à l'exploitation du pétrole et du gaz. L'une de ces structures importantes, avec laquelle des acteurs de la paix, ont collaboré par le passé, est le *Parliamentary Forum on Oil and Gas* (Forum parlementaire sur le pétrole et le gaz) - PFOG. Le PFOG a été créé en 2010 afin d'offrir aux députés une plateforme constructive leur permettant de mieux comprendre et d'influencer de manière significative la gouvernance du secteur des ressources extractives, en particulier en ce qui concerne le pétrole et du gaz³⁶. Aujourd'hui, le forum compte plus de 100 députés actifs; Il rassemble des acteurs parlementaires de tout le pays et qu'il entretient un lien direct avec les organisations de la société civile, créant ainsi une plateforme multipartite pour le suivi et permettant aux membres de la communauté de contribuer aux discussions et aux débats sur le développement du secteur pétrolier. Cette initiative présente toutefois des limites, notamment le fait qu'elle soit d'envergure nationale et qu'elle repose sur la participation active des parlementaires. Il serait important de s'attacher à renforcer les liens avec les associations et organisations locales afin de tirer pleinement parti de cette opportunité pour agir sur les facteurs structurels à l'origine des conflits.

Confiance entre les communautés et les autorités, y compris les services sécuritaires : les exemples cités ci-dessus, à savoir le projet LEAF et les travaux du PFOG sur le pétrole et le gaz, illustrent les possibilités qui existent de rapprochement entre les communautés et les autorités, tant au niveau des districts qu'au niveau national, du côté ougandais de la frontière. Il est important que ces initiatives visant à instaurer la confiance s'étendent également au niveau local et que des réunions publiques régulières soient organisées entre les communautés et leurs dirigeants afin de permettre aux premières d'exprimer leurs préoccupations ou de faire part des domaines dans lesquels elles attendent une réponse de la part des seconds.

Du côté congolais de la frontière, cela revêt une importance capitale, et la confiance ne commencera à s'instaurer que lorsque les

autorités auront démontré qu'elles prennent au sérieux les préoccupations des pêcheurs concernant la taxation illicite et les abus de pouvoir de la part des autorités. Compte tenu des rapports de force, il pourrait s'avérer nécessaire de faire appel à une tierce partie pour jouer le rôle d'organisme de surveillance indépendant ou de contrôleur des services, mais il serait important de mobiliser l'Inspection des territoires locale, ainsi que les systèmes d'inspection militaire et de justice, afin d'éradiquer l'impunité. Parallèlement, les Tribunes d'Expression Populaires – un mécanisme relativement novateur dans la province de l'Ituri mais qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs zones des territoires de Mahagi, Djugu et Irumu – peuvent offrir aux membres de la communauté un espace où ils peuvent recevoir des informations et des réponses à leurs questions, par exemple lorsque de nouvelles procédures ou règles ont été mises en place.

Nos recherches ont montré qu'il existe des CLS opérationnels dans les trois territoires du côté de la RDC. Il s'agit de structures étatiques qui associent également des représentants de la communauté aux questions de sécurité au niveau local et qui se réunissent chaque mois pour examiner l'insécurité sur le territoire. De telles structures ont eu un impact transformateur sur les conflits dans d'autres parties de la province de l'Ituri ainsi que dans d'autres provinces de l'est de la RDC et pourraient constituer une occasion importante de renforcer la confiance autour de questions communes de sécurité – tant en ce qui concerne les mouvements sur le lac que les activités des groupes armés dans la région. Le fonctionnement et l'inclusivité de certains de ces CLS élargis³⁷ posent toutefois des défis, car nombre d'entre eux ne laissent pas suffisamment de place aux représentantes des femmes ni aux représentants des jeunes hommes et des jeunes femmes. Toute initiative avec les CLS devrait donc chercher à remédier à cette situation et à créer un espace permettant aux représentantes des femmes et aux représentants des jeunes hommes et des jeunes femmes, qui sont très actifs et mobilisent les associations ainsi que le Conseil local de la jeunesse, d'avoir un siège permanent au sein des CLS. C'est extrêmement important, car les femmes, les hommes et les jeunes générations vivent et perçoivent leur sécurité de manière très différente. Le fait de compléter

ces initiatives par une approche de la « *paix au quotidien* » permettrait de mieux cerner la manière dont les différents segments de la communauté perçoivent la sécurité dans la région, ainsi que les différents types de mesures à mettre en place pour garantir une sécurité inclusive.

Cohésion sociale : Autour du lac Albert, plusieurs mécanismes locaux (structures à base communautaire ou associations), porteurs des dynamiques sociales et culturelles, contribuent à la stabilisation et au développement, à savoir :

- **Les mécanismes coutumiers de médiation :** Ces structures traditionnelles permettent de résoudre les conflits à travers des dialogues, des négociations et la recherche du consensus. Elles s'inscrivent dans une logique de justice restauratrice, visant à rétablir les relations sociales plutôt qu'à sanctionner. Elles animent également les arbres à palabre ou baraza ;
- **Les comités locaux de paix :** Ils facilitent la communication entre groupes en conflit (pêcheurs, agriculteurs, communautés transfrontalières), contribuant ainsi à réduire les tensions et à prévenir l'escalade par la sensibilisation ;
- **Les pratiques communautaires de gestion des ressources :** La gestion partagée du lac Albert (notamment la pêche) favorise la coopération et limite les conflits liés à la compétition.

Changer la manière dont les acteurs perçoivent les conflits (d'une menace à une opportunité) est essentiel pour une transformation durable. En RDC, il existe de multiples structures différentes : certaines sont ancrées au niveau communautaire, d'autres représentent des groupes spécifiques (comme le Conseil local de la jeunesse), et d'autres encore s'inscrivent dans l'architecture étatique au sens large (telles que le comité local de la sécurité). Toutes sont actives à des degrés divers dans différents territoires autour du lac Albert. Bon nombre d'entre elles bénéficient du soutien d'organisations locales et certaines ont également reçu des financements ponctuels dans le cadre de projets mis en œuvre par des ONG internationales. La FECOOPELA regroupe les pêcheurs et les communautés de pêcheurs au sens large. De nombreuses initiatives locales du côté congolais du lac reposent sur des valeurs de solidarité, de coexistence et de respect des

normes locales. Elles contribuent à réduire les tensions en favorisant des solutions adaptées au contexte socioculturel des communautés locales.

« Pour réduire les tensions au sein des communautés riveraines du lac Albert, les structures communautaires locales et les ONG organisent des dialogues communautaires, des médiations, des séances de sensibilisation, des actions de plaidoyers et des ateliers de renforcement des capacités³⁸. »

Toutefois, les projets souhaitant travailler avec ces structures doivent noter que certains participants à notre étude ont expliqué comment les structures communautaires de gestion pacifique des conflits demeurent faibles, peu structurées et dépendantes d'interventions des ONGs. L'absence de mécanismes durables de pérennisation des actions de ces structures limite leur efficacité et laisse perdurer les tensions au niveau communautaire. Il serait essentiel d'évaluer dans quelle mesure ces structures sont inclusives, efficaces et autonomes, et de réfléchir avec elles aux moyens de garantir leur pérennité ainsi qu'un soutien durable au sein de la communauté pour résoudre les conflits entre les membres des communautés de pêcheurs et d'agriculteurs ou d'éleveurs.

En Ouganda, notre étude a révélé qu'il y avait très peu d'initiatives communautaires structurées pour gérer ces tensions entre des communautés. Dans le district de Ntoroko par exemple, les communautés se disent être abandonnées par les leaders communautaires qui devaient les aider dans la résolution des tensions. Bien souvent, les parties en conflit, outre les arrangements à l'amiable qui sont monnaie courante, s'orientent vers le « *Chairman* » (Nyumba Kumi). Cette autorité de base reste le mécanisme essentiel, au niveau communautaire, qui aide à résoudre les tensions. Outre le « *Nyumba Kumi* », les déplacés des inondations disent recourir aux présidents des conseils locaux, surtout lorsque les tensions sont de nature domestique. La communauté regrette le fait qu'elle est abandonnée même par ceux qui sont supposés l'aider à résoudre les conflits :

« Il n'y a pas de réunions ou de dialogues communautaires. Personne ne vient nous consulter ou écouter nos préoccupations ». Les pêcheurs déclarent : « Les communautés

n'ont pas confiance en ceux qui s'instituent en responsables des différentes catégories [sociales] à cause de la corruption. Ces gens sont souvent complices dans les tracasseries dont nous les pêcheurs sommes victimes³⁹. »

Les commerçants transfrontaliers de Ntoroko, quant à eux, sont regroupés dans une association dénommée l'association des commerçants de Ntoroko (Ntoroko Cross-Border Traders Association N-CBTA) dont le comité aide à résoudre les conflits entre commerçants transfrontaliers.

Dans le district d'Hoima, en dehors des associations de femmes et d'autres groupes d'intérêt, notre étude n'a pas relevé beaucoup d'initiatives communautaires structurées pour gérer ces tensions. Certaines organisations soutiennent les communautés dans la gestion des conflits, notamment OKADEWO (Caritas), AFIEGO, ORRA et NAPE. Ces organisations facilitent des dialogues communautaires et des activités de sensibilisation sur la paix et la cohésion sociale.

Démobilisation des groupes armés : Sans efforts sérieux pour mettre fin aux activités des groupes armés du côté congolais du lac, les communautés vivant autour du lac Albert continueront de vivre dans une situation extrêmement précaire. Bien que la situation sécuritaire dans les trois territoires riverains du lac se soit gravement détériorée au cours des cinq dernières années et ait vu l'émergence de nouveaux groupes armés, des initiatives sont en cours tant au niveau provincial que territorial et peuvent être mises à profit en œuvre pour réduire les activités des groupes armés autour du lac.

Au premier rang de celles-ci figure le programme P-DDRCS du gouvernement de la RDC. Bien que ce programme ait rencontré de sérieux défis de mise en œuvre depuis sa création, il reste le fondement principal sur lequel s'appuient les activités de démobilisation et de stabilisation. Le programme dispose d'un cadre législatif clair et d'équipes, dont une antenne territoriale à Mahagi, qui est le plus proche du lac et est essentielles pour tout projet visant à transformer la dynamique de conflit dans la région. Conformément aux objectifs du P-DDRCS, les projets menés dans la région du lac Albert doivent élaborer des stratégies visant à :

- Sensibiliser les membres des groupes armés au démobilisation (à cet égard, le travail des associations de femmes et d'autres comités de paix au niveau local représente une opportunité et un levier importants) ;
- Collaborer avec les coopératives (agricoles et de pêche) ainsi qu'avec les petites et moyennes entreprises de la région afin de développer des alternatives économiques efficaces, de manière à inciter les membres des groupes armés à quitter les réseaux lucratifs dont ils font partie aujourd'hui – cela risque de constituer un défi de taille dans la région du lac Albert, car les groupes armés tirent d'importants profits des mouvements et de l'accès au lac ;
- Soutenir la réintégration des ex-combattants au sein des coopératives et de la communauté au sens large. Il existe déjà plusieurs modèles d'approche à Mahagi, un territoire habitué à accueillir des personnes au sein de son tissu social et économique après plus de dix ans de déplacements vers ce territoire en provenance de territoires voisins comme celui de Djugu. Toutefois, cela doit également servir d'avertissement : les communautés situées autour du lac sont déjà à bout de souffle en termes de capital économique et social et pourraient avoir du mal à le partager davantage avec les nouveaux arrivants. Par conséquent, des opportunités de développement économique qui tiennent compte des contextes de conflit et qui sont ouvertes à tous (anciens combattants, membres de la communauté locale d'accueil et personnes déplacées) seraient les plus efficaces dans ce contexte, améliorant ainsi l'économie locale dans son ensemble ;
- S'appuyer sur les processus de démobilisation passés pour encourager d'autres groupes à démobiliser (par exemple le FRPI, qui était sur le point de démobiliser en masse il y a cinq ans après d'importants efforts de stabilisation menés par le gouvernement, les ONG et leurs partenaires internationaux) ;
- Améliorer la qualité de la sécurité que les services gouvernementaux peuvent offrir aux membres de la communauté, car certains groupes armés se sont constitués au nom de l'autodéfense ou

en prétendant défendre et protéger les membres de la communauté. Cela est essentiel afin de fournir une fondation à l'ensemble des axes de travail précédents.

Cadre régional : Les interventions institutionnelles complètent les efforts communautaires en structurant la gouvernance des ressources et en encadrant les interactions entre les acteurs locaux, nationaux et régionaux. Dans ce cadre, plusieurs initiatives sont menées par les différents acteurs notamment les institutions étatiques, les organisations régionales et les organisations de la société civile (ONG, instituts de recherche ou universités, Églises, etc.).

Nos recherches documentaires ont montré qu'au cours des dix dernières années, plusieurs projets régionaux d'envergure ont été mis en place pour soutenir la gestion conjointe du lac Albert, dont certains ont permis l'installation de structures importantes telles que l'organisation du bassin des lacs Édouard et Albert (LEABO), qui a été initialement soutenue par le projet LEAF de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque mondiale et par le NELSAP.

Un groupe consultatif pour les lacs Édouard et Albert (LEAAG) a été créé en 2019 afin de rassembler la communauté scientifique des deux pays pour surveiller la santé des lacs et proposer des solutions durables⁴⁰. Le LEAAG rassemble des représentants de l'Ouganda et de la RDC issus des secteurs ou domaines suivants : pêche et aquaculture, extraction pétrolière et minière, ressources en eau (gestion, qualité et lutte contre la pollution), changement climatique, surveillance, éducation et information, transport maritime, faune sauvage et tourisme, recherche, et aspects socio-économiques⁴¹. Bien que nos recherches documentaires ont permis de confirmer l'existence de ce groupe, qui était encore actif en 2022, les entretiens menés sur le terrain avec les membres de la communauté et les organisations de la société civile n'ont fait état d'aucune référence à ses activités ou à ses résultats.

Parmi les autres programmes clés mis en évidence par notre étude documentaire, on peut citer :

- **Programme NELSAP** : Rattaché à l'Initiative du bassin du Nil (NBI), le NELSAP coordonne des études halieutiques et élabore des plans de gestion des lacs, en assurant la coopération entre la RDC et l'Ouganda ;
- **Programme des lacs du Rift africain (ARL) (WWF)** : Ce programme se concentre sur la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durables et la gestion de l'empreinte écologique dans la région. Il intègre le programme de l'écorégion des forêts montagnardes du rift Albertin ainsi que des plans d'action pour certaines espèces (éléphants, rhinocéros, grands singes) ;
- **Initiative de gestion du bassin versant oriental du lac Albert (LAECMI)** : Projet soutenu par le WWF visant la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les bassins versants ougandais, notamment les rivières Waki, Nkusi et Wambabya ;
- **Société pour la conservation du rift albertin (ARCOS)** : Organisation régionale axée sur la promotion d'actions collaboratives pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans le rift albertin.

Le lac Albert est également couvert par l'initiative « **Team Europe** » (TEI) sur la gestion transfrontalière de l'eau en Afrique qui a été lancée en 2022 et vise à renforcer le développement et l'intégration régionaux grâce à une meilleure gestion transfrontalière de l'eau. L'initiative s'inscrit dans le cadre de l'initiative « *Global Gateway* » et du programme d'investissement Union africaine – Union européenne. Il rassemble les institutions de l'UE, les Etats membres de l'UE, les organes de l'Union africaine (Commission de l'Union africaine – CUA, Conseil des ministres africains chargés de l'eau – AMCOW, Réseau africain des organisations de bassin – ANBO) et les communautés économiques régionales (CER) afin de mobiliser plus de 670 millions d'euros pour soutenir les investissements liés à l'eau⁴².

Ce projet représente une occasion cruciale de renforcer les institutions et la responsabilité des autorités chargées de la gestion du lac Albert. Un premier rapport de projet a été publié l'année dernière, en 2025⁴³, ce qui constitue donc une opportunité concrète à saisir. Il importe toutefois de mener une analyse plus

approfondie afin de déterminer comment le projet s'articule avec le niveau communautaire et de quelle marge de manœuvre les communautés disposent pour suivre la mise en œuvre et demander des comptes aux autorités compte tenu des défis majeurs exposés plus haut dans le présent rapport.

Notre étude n'a pas permis, en raison de sa portée limitée, d'analyser en profondeur les résultats de ces différents programmes au fil des ans. Toutefois, une méta-évaluation de ces initiatives serait utile, car plusieurs d'entre elles ont cherché à mettre en place diverses structures, parfois temporaires, visant à renforcer la coopération technique entre la RDC et l'Ouganda en matière de gestion du lac Albert.

Cadres juridiques et politiques publiques

Enfin, il existe dans les deux pays un solide fondement juridique national permettant de s'attaquer à certains des facteurs structurels à l'origine des conflits dans cette région.

En Ouganda, le Fish Act (Cap 197)⁴⁴ est la principale législation régissant la pêche, l'aquaculture et la gestion des ressources halieutiques. Celle-ci encadre la capture, la transformation et la commercialisation du poisson, tout en prévoyant des mesures de conservation pour protéger les stocks et les écosystèmes aquatiques du pays. Elle fut adoptée à l'époque coloniale pour réglementer la pêche dans les grands lacs ougandais, notamment le lac Victoria, le lac Kyoga et le lac Albert. Elle vise à limiter la surexploitation des espèces, à définir les saisons et les tailles minimales de capture, et à encadrer les matériels de pêche autorisés. L'acte établit également des sanctions pour la pêche illégale et la commercialisation de poissons non conformes (Gouvernement de l'Ouganda, 2017).

Juste après son accession à l'indépendance en 1960, la RDC a procédé à la nationalisation du territoire congolais confiant à l'Etat un pouvoir absolu sur les espaces aériens, maritimes et terrestres. L'article 9 de la constitution de la RDC indique ainsi que :

« l'Etat exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial,

lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental ».

Le cadre juridique régissant le secteur de la pêche en RDC est bien défini avec des lois et des textes réglementaires en vigueur. C'est le cas notamment via⁴⁵ :

- 1) le décret du 12 juillet 1932 portant réglementation des concessions de pêche ;
- 2) le décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse ;
- 3) le décret du 6 mai 1952 sur les concessions et administrations des eaux, des lacs et des cours d'eaux ;
- 4) l'ordonnance du 1er juillet 1914 sur la pollution et la contamination des sources, lacs, cours d'eau et parties de cours d'eau;
- 5) la loi n° 74.009 du 10 juillet 1974 portant délimitation de la mer territoriale de la République du Zaïre ;

Leur mise en application rencontre plusieurs difficultés. Parmi celles-ci figurent leur faible vulgarisation, le caractère obsolète des textes régissant le secteur de la pêche, le chevauchement avec les instruments juridiques des secteurs connexes (hydrocarbures, eau, conservation de la nature, transport, électricité, etc.), la mauvaise interprétation par certains agents techniques insuffisamment qualifiés, l'inefficacité des mesures pour la poursuite civile et pénale de ceux qui violent la loi, le trafic d'influence, l'absence de présence effective de cours et tribunaux compétents dans plusieurs zones rurales, et la présence de groupes armés exerçant un contrôle total ou partiel sur certains villages du littoral du lac Albert.

Pour ce qui concerne les éventuels différends entre les acteurs impliqués dans la gestion des eaux des lacs ou cours d'eau, la loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau en RDC⁴⁶ envisage des mécanismes de résolution des conflits, en ses articles 14, 75, 106, 107 et 108 (Gouvernement de la République démocratique du Congo, 2015).

Une gouvernance concertée permettrait de limiter les tensions liées aux frontières et à l'exploitation des ressources. L'article 29 de la loi n° 11/009 du 09 juillet 2011⁴⁷ portant principes fondamentaux relatifs à la protection

de l'environnement de la RDC encourage la coopération interétatique en ce qui concerne la protection, la mise en valeur et l'utilisation des lacs ou cours d'eau transfrontaliers dans le respect des équilibres écologiques. (République démocratique du Congo, 2015)

Cet esprit de coopération est consacré dans l'Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs signé par 15 Pays à Addis-Abeba, le 24 février 2013. En effet, la RDC a pris l'engagement de

« renforcer la coopération régionale, y compris à travers l'approfondissement de l'intégrité économique avec une attention particulière accordée à la question de l'exploitation des ressources naturelles »⁴⁸.

Aussi, peut-on lire l'Article 17 du Pacte sur la Sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs signé à Nairobi, le 15 décembre 2006 sur la question de l'engagement des Etats membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) en ce qui concerne le programme d'action pour la paix et la sécurité (Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la Région des Grands Lacs, 2006⁴⁹).

Chapitre 4 : Conclusions et recommandations

Ce rapport met avant tout en évidence les opportunités importantes qu'offre le lac Albert pour instaurer la confiance et démontrer une gestion conjointe efficace des ressources partagées entre la RDC et l'Ouganda. Il y a là une urgence manifeste : la dégradation environnementale du lac et de ses environs s'aggrave, malgré les mesures mises en place de part et d'autre pour tenter de limiter et d'enrayer cette dégradation. Parallèlement, l'arrivée de personnes déplacées touchées par les conflits armés en cours et toujours non résolus en Ituri exerce une pression supplémentaire sur cette précieuse source de subsistance. Il est essentiel de trouver immédiatement des solutions à ces crises interdépendantes. Cela nécessite une prise de décision courageuse de la part des autorités locales, ainsi qu'aux niveaux national et régional. Le rapport identifie plusieurs axes d'action importants pour ce travail, qui peuvent s'appuyer sur des efforts substantiels déjà mis en œuvre et éprouvés par le passé, mais qui doivent être intensifiés et soutenus compte tenu de la détérioration du contexte sécuritaire du côté congolais de la frontière. Cela représente une occasion importante pour les deux Etats, ainsi que pour leurs partenaires régionaux, de démontrer leur bonne volonté et leur engagement en faveur de la paix pour la prospérité dans toute la région.

Le rapport conclut que les conflits autour du lac Albert ne résultent pas d'événements isolés ; les défaillances en matière de sécurité, les faiblesses institutionnelles, les pressions socio-économiques, les problèmes de gouvernance, l'instabilité politique, les chocs environnementaux et la fragmentation sociale s'entremêlent dans un cercle vicieux. Trois sources principales de conflit dominant structurellement :

- L'accès difficile aux ressources, en particulier à la pêche ;
- La mauvaise gouvernance marquée par les abus des forces de sécurité et la forte militarisation ;
- Les questions foncières.

Recommandations

Pour les autorités nationales et provinciales

Afin de réduire l'insécurité et renforcer la gouvernance :

- Encourager les deux Etats (RDC et Ouganda) à évaluer les différents accords bilatéraux sur la gestion du lac Albert, et principalement l'accord bilatéral de 2018 visant la gestion durable des ressources halieutiques et l'accord de 2022 qui opérationnalise cette gestion. Un cadre d'évaluation à créer pourrait être un outil d'identification des faiblesses à améliorer rapidement grâce aux mesures concrètes dans les deux Etats ;
- Mettre en place un organe chargé d'assurer le comportement approprié des militaires en intervention dans le secteur de la pêche (suivi de la présence des militaires, contrôle des activités militaires et coordination de la collaboration civilo-militaire) ;
- Harmoniser la réglementation RDC-Ouganda et clarifier les limites lacustres ; Les gouvernements devraient engager des négociations bilatérales pour aligner leurs règles de pêche et définir clairement les frontières lacustres. Cela réduirait les tensions transfrontalières et sécuriserait les activités économiques ;
- Mettre en place des mécanismes institutionnels de suivi et de transformation des conflits et de coordination interservices : Créer des cellules de veille et de coordination regroupant les services de sécurité, de justice et d'administration locale. Ces mécanismes permettraient une réponse rapide et cohérente aux crises ;
- A l'Etat congolais:
 - Promulguer rapidement une nouvelle loi qui régleme le secteur de la pêche (artisanale et industrielle) en tenant compte des réalités actuelles dans le secteur lacustre et maritime de la RDC ;
 - Restaurer la sécurité et l'autorité de

l'Etat dans les zones en conflit (Mahagi, Djugu et Irumu) en RDC afin de faciliter le retour des populations déplacées dans leurs milieux d'origine tout en développant des alternatives de résilience telles que la relance agricole pour réduire la forte pression des communautés sur le lac Albert.

Pour les acteurs économiques et les entreprises

Afin de renforcer la cohésion sociale et la médiation :

- Promouvoir et formaliser les comités locaux de paix et les dialogues communautaires : Les entreprises doivent soutenir la création et le fonctionnement de comités de paix, en facilitant des dialogues communautaires autour des ressources et des activités économiques ;
- Inclure systématiquement les femmes, les jeunes et les déplacés/retournés dans les instances décisionnelles : Les acteurs économiques doivent garantir une représentation équitable dans leurs structures de gouvernance et de médiation.

Afin de sécuriser les moyens de subsistance et garantir un accès équitable aux ressources :

- Respecter les zones de pêche et adopter des pratiques durables : Les entreprises doivent s'engager à respecter les zones de pêche communautaires et promouvoir des techniques durables ;
- Assurer transparence et compensations équitables dans l'exploitation pétrolière : Les compagnies pétrolières doivent publier leurs contrats et garantir des compensations justes aux communautés affectées.

Pour les ONG et organisations de la société civile

Afin de soutenir les populations vulnérables et renforcer la résilience communautaire :

- Mettre en œuvre des programmes ciblés pour les femmes commerçantes, les jeunes et les déplacés/retournés : Développer des projets économiques et sociaux adaptés à ces groupes vulnérables afin de réduire leur dépendance aux activités illégales ;

- Appuyer la formation et l'information sur les droits, la gestion des conflits et la prévention des violences basées sur le genre : Organiser des campagnes de sensibilisation et des formations pratiques pour renforcer les capacités locales ;
- Mener des activités d'information et de sensibilisation des membres des communautés sur les obligations légales dans le domaine de pêche ;
- Mener des activités de plaidoyer communautaire auprès des autorités locales pour qu'elles arrêtent de collecter des taxes et d'autres droits non prévus dans un quelconque texte légal en vigueur en RDC.

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des interventions :

- Combiner sécurité, gouvernance, développement économique et gestion durable des ressources : Les interventions doivent être coordonnées et multisectorielles, afin de traiter simultanément les différentes causes de l'insécurité ;
- Cartographier régulièrement les conflits, la vulnérabilité sociale et la concentration du pouvoir : Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'évolution des tensions et ajuster les stratégies.

Note de bas de page

1. Les processus de Doha, de Washington et de Lomé sont trois initiatives de paix distinctes visant à résoudre le conflit opposant la RDC, d'une part, et le M23/AFC et le Rwanda, d'autre part. Le processus de Doha (2025) se concentre sur le rétablissement de la paix entre le gouvernement de la RDC et les rebelles du M23/AFC. Le processus de Washington (2025) traite des tensions entre la RDC et le Rwanda. Le processus de Lomé représente un nouveau processus national officiellement lancé en janvier 2026 avec le soutien de l'Union africaine, qui vise à élargir le processus de paix et à œuvrer à la création d'un environnement propice, y compris au niveau communautaire, à la mise en œuvre d'un éventuel accord de paix (il se concentre sur les dynamiques plus larges du conflit, en particulier la résolution des conflits locaux, sociaux et structurels).
2. Petroleum Authority of Uganda. *Exploration and Appraisal of Oil and Gas Discoveries*. [Uganda announces tender for Albertine Graben acreage | Oil & Gas Journal](#)
3. Source : <https://www.greatlakesofafrica.org/lake-albert/>
4. Source: [Lake Albert](#) » [archive du 7 juin 2025], sur *Encyclopædia Britannica*
5. National Fisheries Resources Research Institute (NaFIRRI, Uganda)
6. FGD Pêcheurs, Ntoroko (27 mars 2026)
7. Pour les informateurs clés, nous avons élaboré un entretien structuré comprenant des questions clés en lien avec les questions de recherche de l'étude. D'autres entretiens individuels étaient moins structurés et ont permis d'approfondir le contexte et de recueillir les principales priorités et préoccupations des différents groupes.
8. Il s'agit d'un résumé méthodologique ; les lecteurs souhaitant en savoir plus sur les différentes personnes consultées dans le cadre de ce rapport sont invités à contacter le Conflict Sensitivity Hub / International Alert RDC.
9. [2024-9-15_Affronter-les-conflits-en-Ituri_par-APC_Version-finale3.pdf](#)
10. Propos d'une femme commerçante transfrontalière, recueillis lors d'un entretien semi-structuré le 27 février 2026 à Ntoroko/Kanara.
11. <https://www.fao.org/fishery/static/tenure-user-rights/root/volume6/C8%20Implementation%20of%20user%20rights%20in%20Lake%20Albert%20fisheries.pdf>
12. Propos d'un commerçant, groupe de discussion avec les autochtones, Ntoroko Council Town, 27 février 2026. « Les poissons sont soumis à de multiples taxes : à l'achat au niveau du lac, dans les dépôts, le long des routes et sur les marchés, en plus des coûts de transport. Plusieurs barrières routières sont spécifiquement érigées pour taxer les produits de la pêche. »
13. Un leader des pêcheurs ayant participé à un groupe de discussion à Ntoroko a déclaré que les différences entre les calendriers de fermeture des saisons de pêche en Ouganda et en RDC favorisent les mouvements transfrontaliers des pêcheurs.
14. [Des experts congolais et ougandais veulent harmoniser les normes de pêche sur les lacs Albert et Edouard | Radio Okapi](#)
15. [Research-brief-Impact-of-Lake-Albert-oil-project-in-fisherfolk-in-Uganda-April-2024-2.pdf](#)
16. Cette revente peut prendre des formes différentes en RDC et en Ouganda mais avec des logiques comparables. La revente informelle se fait soit au pêcheur à qui le matériel a été confisqué soit à un tiers (parfois de l'autre côté de la frontière), soit sur les marchés locaux ou transfrontaliers. Il faut noter, cependant, que la chaîne « *confiscation-stockage-destruction-restitution-vente légale* » est difficile à suivre dans le contexte de deux pays.
17. <https://digitalcongo.org/detail13695-ituri-des-militaires-accuses-d-imposer-une-taxe-illegale-aux-pecheurs-sur-le-littoral-du-lac-albert>
18. https://www.international-alert.org/app/uploads/2021/08/UgandaSocialAccountability_EN_2016.pdf
19. **Les zones de frayère** du lac Albert sont des endroits spécifiques où les poissons se reproduisent, c'est-à-dire où ils viennent pondre leurs œufs. Une zone de frayère est un espace aquatique peu profond, riche en végétation ou en substrats (sable, gravier) et calme (faible courant).
20. Entretien rapporté par Radio Okapi, 21 mars 2025, Dieudonné Lossa, Coordinateur de la société civile de l'Ituri.
21. International Alert a documenté cette tension depuis une décennie dans le cadre de ses programmes financés par Sida en Ouganda. Pour plus de détails, cliquez ici : <https://www.international-alert.org/publications/governance-and-livelihoods-ugandas-oil-rich-albertine-graben/>.
22. Entretien semi-structuré, Buliisa.
23. Source: député provincial de Djugu, rencontré à Tchomia (Mars 2026).
24. Groupe de discussion à Kasenyi (25 février 2025, Kasenyi).
25. Groupe de discussion avec des pêcheurs autochtones au Conseil de Ntoroko (27 février 2026, Ntoroko).
26. Entretien avec un pêcheur à Agudi 1, Groupement Jupasonge, Chefferie Wagungu, territoire de Mahagi (04 février 2026, Agudi 1).
27. Entretien individuel avec un pêcheur à Kasenyi le 25 février 2026
28. <https://dtm.iom.int/fr/maps/rdc-aperçu-des-deplacements-provinces-du-nord-kivu-et-dituri-mars-2026>
29. OIM Displacement Tracker 2025
30. Témoignage d'un pêcheur déplacé recueillis lors du groupe de discussion au Village Mitaa, dans la Chefferie des Bahema Banywagi, territoire de Djugu, le 26/02/2026.
31. Chef du camp de pêche Kolokoto en Territoire de Mahagi (05 mars 2026, Kolokoto).
32. Témoignages recueillis lors d'un groupe de discussion avec les pêcheurs au village Kasenyi, Groupement Beizia, Secteur de Bahema-Sud, Territoire d'Irumu, le 25/02/2026.
33. Groupe de discussion avec des hommes pêcheurs (27 février 2026, Ntokoro).

34. Un oléoduc chauffé est un pipeline conçu pour transporter du pétrole en le maintenant à une température élevée. Certains pétroles, comme celui extrait autour du lac Albert sont très visqueux (épais, presque pâteux, circulent difficilement à température ambiante. Le chauffage permet de fluidifier le pétrole et faciliter son transport sur de longues distances. En Ouganda, le projet le plus connu est l'oléoduc « East African Crude Oil Pipeline », long d' environ 1 400 km sur un trajet qui va de l'Ouganda jusqu'en Tanzanie (port de Tanga) ; c'est un oléoduc chauffé électriquement.
35. Lakes Edward and Albert Integrated Fisheries & Water Resources Management Project
36. <https://www.parliament.go.ug/page/parliamentary-forum-oil-and-gas>
37. A noter qu'il existe des réunions de sécurité restreintes et d'autres élargies où différentes couches sociales sont impliquées y compris la société civile.
38. Participant au groupe de discussion avec les autorités locales de Kasenyi, dans le secteur des Bahema sud, Territoire d'Irumu, le 25/02/2026.
39. Déclarèrent des participants au groupe de discussion de Ntoroko du 26 février 2026.
40. <https://www.agl-acare.org/programs/advisory-groups/lake-edward-albert-advisory-group/>
41. <https://www.agl-acare.org/wp-content/uploads/2024/07/lake-edward-albert-terms-of-reference.pdf>
42. https://capacity4dev.europa.eu/resources/team-europe-tracker/partner-countries/sub-saharan-africa/transboundary-water-management-africa_en
43. https://capacity4dev.europa.eu/library/1st-progress-report-team-europe-initiative-transboundary-water-management-africa_en
44. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/uga96142.pdf>
45. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng216433.pdf>
46. <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Eaux/Loi.15.026.31.12.2015.html>
47. <https://medd.gouv.cd/loi-n-11-009-du-09-juillet-2011-portant-principes-fondamentaux-relatifs-a-la-protection-de-lenvironnement/>
48. <https://www.peaceau.org/uploads/scanned-on-24022013-125543.pdf>
49. <https://icglr.org/fr/le-pacte/>

**Pour plus d'informations,
veuillez contacter :**

Jean-Christophe Saint-Esteben

Directeur Pays, Trócaire RDC

jean.saintesteben@trocaire.org

+243 815 244 317

Lucy Williams

Directrice Pays, International Alert RDC

LWilliams@international-alert.org

+243 993136 430

Ce rapport a été réalisé avec le soutien et l'aide financière de Trócaire.



Ce document a été cofinancé par le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO). Le FCDO ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.



Nous remercions l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour son soutien à l'élaboration du présent rapport.